Juin 2004
n° 52

Le Journal de l' A.F.I.L.S.

Association Française
des Interprètes en Langue des Signes
254, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

AFILS

juin 2004
n° 52

L'équipe du Journal de l'AFILS
la rédaction :
- Isabelle GUICHERD
- Alexandra MASBOU
la mise en page :
- Evelyne RIGOT
- Alexandra MASBOU
la relecture :
- Laure BOUSSARD
- Gaëlle EICHELBERGER

L'équipe tient à remercier pour leur participation à l'écriture

- l'antenne Ile de France
- le CA
- Audrey Coury
- Dr Jean Dagron
- INTERPRETIS
- Francis Jeggli
- Guillaume Josserand

Attention !
Votre journal a changé de coordonnées !

Adressez vos courriers à :
Le Journal de l'AFILS
Isabelle Guicherd
5, chemin Ste Catherine
43000 LE PUY EN VELAY
Fax : 04 71 04 00 67

Ou bien :
isabelle.guicherd@wanadoo.fr
alexandra.masbou@wanadoo.fr

Possibilité d'obtenir les numéros 48, 49, 50 et 51 Nous contacter !

SOMMAIRE

L'EDITO

En attendant les vacances, voici le cinquante-deuxième numéro du journal de l'AFILS.

Tout d'abord, vous pourrez lire des nouvelles de l'AFILS en prenant connaissance des procès-verbaux du CA et de l'antenne Ile de France. Nous sommes bien conscientes que leur style, inhérent à la forme même d'un PV, n'est pas toujours très agréable à lire. Cependant, ils restent une excellente source d'informations récentes sur les réflexions et les actions menées par notre association, sur les partenariats qu'elle met en place et en cela, méritent de figurer dans le journal. Ils mettent également en évidence l'investissement de ses membres auquel nous tenons à rendre hommage.

Nous avons également la chance de publier une partie du registre des interprètes membres 2004, fruit d'un long travail de recensement mené par Laure Boussard. La version intégrale du registre (liste alphabétique, photos et code déontologique) est disponible sur demande.

Il nous paraît également important de vous tenir informés des avancées ou des démarches entreprises par les associations auxquelles l'AFILS est liée, comme le Collectif d'Associations pour l'Accessibilité des Sourds à l'Audiovisuel (CASAA) ou la Fédération Nationale des Sourds de France.

Nous poursuivons la publication de l'excellent « dossier Université » monté par INTERPRETIS en vous présentant une deuxième partie, axée sur l'analyse de données chiffrées concernant l'évolution des demandes en interprétation. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'imprimer le dossier tel qu'il a été conçu, c'est-à-dire en couleur; les graphiques ont été retouchés et sont donc beaucoup moins lisibles que les originaux.

Afin d'éviter une auto-citation (!), nous tairons dans ces lignes le nom de l'auteur du mémoire dont nous avons choisi un extrait ; la parole y est laissée aux usagers sourds et entendants et dessine un passionnant portrait des interprètes.

Enfin, d'excellentes nouvelles nous parviennent du sud où l'accueil en LSF connaît un bel essor. La lettre du Docteur Jean Dagron au ministre de la santé, les nouveaux pôles d'accueil en LSF à l'hôpital ainsi que les innovations proposées par Websourd sont autant de signes dynamiques adressés à la défense du service public que nous avons à coeur d'encourager. Nous avons également eu envie de partager avec vous le vivifiant coup de gueule de Guillaume Josserand, lu sur le forum Deaf france. Il a depuis suscité de nombreuses et passionnantes réactions.

Nous espérons avoir l'occasion de vous retrouver à Thuré, du 11 au 15 juillet 2004, afin de poursuivre nos réflexions pendant le stage d'été organisé par 2LPE - Politique bilingue.

La rédaction

INFOS AFILS

Procès-verbaux des réunions du CA de l'AFILS

PV du CA du 6 mars 2004

Prise de rendez vous avec un expert comptable
Laure Boussard va prendre un rendez-vous. (Nous verrons par la suite qui ira en fonction de la date.)

Questions à poser, entre autres :
- Est-il normal et surtout possible d'avoir des comptes AFILS dans chaque région ?
Quelles sont les obligations administratives et les responsabilités financières des membres de l'association (du CA !)
- Les assurances : revoir le contrat AXA.
Des assurances au niveau régional feraient-elles doublon avec l'assurance de l'AFILS national ?

Statuts
Rédaction des modifications de statuts et envoi à la préfecture ainsi que la constitution du nouveau bureau.

AG 2005
AG (et journée(s) AFILS) en région ?
Proposition de Lyon (Evelyne Rigot, Isabelle Guicherd) pour l'organisation.
Le CA est enthousiasmé par cette idée.
A suivre...

Synthèse des journées AFILS
Faite par Christine Peuch suite aux différentes prises de notes dans les différents ateliers.
Récapitulatif des choses déjà faites :
PV de l'AG : ok.
Note atelier Francis Jeggli : ok.
Interprètes en libéraux : ok.
Rapport sur université de Toulouse : ok.
Ca avance...

L'AFILS et les médias
Mail à Christine Peuch pour savoir si elle veut bien animer un groupe de travail sur un plan « média »pour l'AFILS avec dossier de presse à la clé : plaquette, synthèse des journées AFILS...

Analyse des questionnaires des journées AFILS
Par Sandrine Deschodt, excusée aujourd'hui... l'analyse est reportée au prochain CA.

Organisation du secrétariat de l'AFILS
- Constitution de classeurs afin de réunir tous les PV de l'AFILS depuis la création...
- Archivages :
Armoire vide à Paris chez Laure Boussard pour ranger provisoirement les archives AFILS, archives importantes uniquement : déclaration au JO, PV d'AG, etc.

Registre 2004
Avec les photos des interprètes.
Les absents de l'AG, donc non pris en photos et qui le souhaitent, peuvent (et doivent !) envoyer une photo à Audrey d'ici fin mars.

Le CA vote que les interprètes en libéral restent des personnes physiques mais paient 110 € comme les services (même place dans le registre)

Code déontologique
A modifier :
« En situation de conférence, les interprètes doivent toujours être en équipe : 2 au minimum. Pour les autres situations, jamais plus de 2 heures sans relais. »
Cf plaquette de l'AFILS.

Compte financier du week-end AFILS (7-8 février)
Recettes (entrées) : 894€
Dépenses : location des salles 462€, nourriture 714€

Journées AFILS déficitaires d'environ 300€ (malgré les entrées à 2 € !)

Proposition de modification des statuts pour la prochaine AG

Limitation des pouvoirs : maximum 4 par personne.

Gestion du groupe AFILS sur le net

Sandrine Schwartz continue à gérer le e-groupe. Elle transmet également les mails reçus sur l'adresse mail de l'AFILS (afils@wanadoo.fr) à Isabelle et Laure qui se chargent des réponses.

Site Internet

Ça avance... plus d'infos très vite !

Partenariat avec 2LPE

Isabelle Guicherd s'occupe de gérer les interprètes bénévoles.
Le CA est tout à fait d'accord pour un partenariat et encourage le groupe interprétation scolaire et les membres AFILS à rejoindre l'équipe d'interprètes bénévoles.

Lille 3

Sandrine Deschodt va présenter l'AFILS aux étudiants de Lille 3 le 11 mars prochain.
Laure fera de même à SERAC en avril ou mai prochain.

Rencontre avec l'AIIC

Laure Boussard et Francis Jeggli ont un rendez-vous mardi 9 mars avec l'une des membres du CA de l'AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence) qui a souhaité un rapprochement AFILS/AIIC... à suivre !

Journée Justice et Surdité

Isabelle Lombard ira pour représenter l'AFILS.

Reconnaissance des diplômes d'interprètes en langue des signes

Reconnaissance souhaitée par les ministères de l'éducation nationale et des affaires sociales
Le CA se charge du dossier avec l'aide précieuse de Pierre Guitenny.
A suivre...

Le CA

PV du CA du 7 avril 2004

Présents : Audrey Coury, Théa Nougaro, Isabelle Lombard, Véronique Geffroy, Laure Boussard
Excusés : Sandrine Deschodt, Francis Jeggli
Démissionnaire : Caroline Mourgues

Point sur le registre

C'est aujourd'hui le dernier jour pour adhérer, le registre est donc bouclé.
Les interprètes en libéral seront inscrits au même titre que les services.
Seul le nom du service apparaît en face des noms des interprètes, les coordonnées des services apparaissant en bas du registre.
Rajouter le code déontologique en annexe du registre.

Site Internet

Il y manque : le registre, les statuts modifiés (2004).
Prévoir une réunion spéciale avec Erick, le webmaster.
Adresse e-mail pour le CA à diffuser aux membres et aux sourds.

Le CAASA

Participation de l'AFILS (Audrey Coury) à la dernière réunion. PV à suivre.

Réunion à la FNSF du jeudi 8 avril

Mail reçu par Laure pour les associations, pour préparer une liste de revendications à présenter aux nouveaux conseillers régionaux.
Laure Boussard et Audre Coury iront.

Asnières foire aux associations

La place pour le stand est réservée !
Apporter : registres papier, plaquettes, documents « comment devenir interprètes »...
Véronique Geffroy et Isabelle Lombard iront, ainsi que d'autres membres AFILS, peut être...

Ouverture antenne Sud

Carole Gutman ouvre l'antenne sud, qui sera donc la 5ème antenne avec Sophie, Jérôme, Françoyse LD (?) et Myriam Seiler.

COSB
Le COSB, COllectif des associations de Sourds Bretons (Brest, Quimper, St Brieuc, Auray, Rennes), organise une grande journée de rencontre avec présence de la FNSF (Fédération Nationale des Sourds de France), du MDSF(Mouvement des Sourds de France) et de l'AFILS. Laure Boussard y représentera l'AFILS.

Fiche de poste CIDJ
Dossier de presse à faire pour communiquer sur le métier, les formations...
Contacter le CIDJ via leur site Internet et leur envoyer la documentation : plaquette, mode d'emploi et « comment devenir interprète ».

2LPE
Audrey Coury, Véronique Geffroy, Théa Nougaro et Laure Boussard seraient d'accord pour y aller, à condition d'y être à une dizaine. N'oublions pas Carlos Carreras, Marie Lamothe et Isabelle Guicherd...
Ateliers AFILS les après-midi ?

Archives
Trouvés à St Jacques : documents sur l'ANFIDA, l'ANILS, l'ANPILS, l'AFILS...
Modifications des statuts à la préfecture, compta, PV AG, CA, régions...
A ranger dans l'ordre chronologique. (Isabelle et Audrey pendant les congés d'avril)
Que fait-on des ouvrages retrouvés (Ex. Mottez...) ?

Changement au CA
Théa nous informe que Caroline Mourgues se retire de l'AFILS et du CA (elle représentait les associations).

Le CA

PV du CA du 8 mai 2004

Registre
Quasi fini !

2LPE: l'université d'été
Pas de partenariat avec l'AFILS. Les interprètes y vont à titre individuel.

Activités des membres depuis l'AG

- Réunion à la FNSF le 8-04-04 : Audrey Coury et Laure Boussard, puis le 6-05-04 : Audrey Coury. A l'ordre du jour l'intégration scolaire des enfants sourds: l'AFILS était présente en tant que partenaire, mais ce thème concerne les interprètes scolaires à titre individuel et non l'AFILS.
Audrey envoie un mail à la fédération.

- Foire d'Asnières le 24-04-04 : Véronique Geoffroy, Guylaine Paris, Isabelle Lombard et Chantal Montagu. Ok pour l'année prochaine. Participation positive.
Infos sur l'AFILS (pas un service d'interprète....), registre présenté (les sourds sont contents!)

- Défistival : réunion le 6-05-04: interprétation de la réunion de préparation du " Défistival " du 19 juin. Isabelle Lombard et Théa Nougaro.
Isabelle envoie un mail aux membres pour y aller.
Isabelle contacte « Chandanse » pour animation?

- Rencontre ALSF /Laure Boussard / 25 ans de l'ALSF/ Mains d'or
Laure a été rencontrer les membres du CO du 25ème anniversaire de l'Académie. L'ALSF avait demandé une « expertise » à l'AFILS pour savoir combien d'interprètes étaient nécessaires lors des traducations de ces journées.

- Site Internet
Une réunion a eu lieu avec Erick pour mettre au point les différentes rubriques.
Tous les documents AFILS vont être téléchargeables.
Le site devrait bientôt être en ligne!

Actions à venir
15 mai: MDSF (Mouvement des Sourds de France) Laure ira représenter l'AFILS.

CAASA
Pas de représentation à la dernière réunion du CAASA le 29 avril dernier.
Pas de PV reçu pour le moment.

Week-end à Lyon

Contacter Evelyne Rigot pour l'ensemble de l'organisation.
Réalités du terrain, avancement... (Audrey Coury)
Proposer d'inviter le secteur interprétariat de Web sourd pour discuter du droit à l'image...
Le CA est là pour donner un coup de main!

Adhésions de services d'Interprètes en langue des signes

CRILS (Lyon) et SERAC (Paris). OK

Prochain CA le jeudi 3 juin à 18h chez Véronique Geffroy.

Le CA

Procès-verbaux des réunions AFILS Ile de France

PV de la réunion du 16 mars 2004

Présents : Béatrice Blondeau, Véronique Geffroy, Gaëlle Eichelberger, Isabelle Lombard, Amandine Mahieux, Aurore Zoutu, Laure Boussard, Audrey Coury.

Discussion autour du PV de la dernière réunion du CA :

Les archives de l'AFILS
Suite à un premier contact d'Audrey, Gaëlle recontacte Emmanuelle Leguet afin de passer chez elle et de récupérer les archives qu'elle a chez elle.
Francis Jeggli nous donne ses archives personnelles de l'AFILS à condition d'en garder une trace sur CD par exemple. Béa et Laure se chargent de scanner les documents importants.

AG 2005
Sans réponse ou proposition de candidature des autres régions, Lyon organiserait les journées AFILS et l'AG pour janvier 2005.
Béatrice et Aurore acceptent de s'occuper de la caisse (comme cette année) pour donner un coup de main.

2LPE
En vue d'obtenir un tarif de groupe, l'AFILS Paris voudrait savoir si des interprètes de la région souhaitent participer aux journées organisées à Poitiers par 2LPE du 10 au 15 juillet.
Sachant que l'on n'est pas obligé de rester les 5 jours, et que plus on est, plus c'est cool pour se relayer pour les interprétations ! Le chiffre de 10 interprètes (en tout) minimum paraît pas mal...
Rappelons que durant ces journées il faudrait traduire le matin et organiser des ateliers sur l'interprétariat l'après-midi.

Afils et les médias, dossier de presse
Christine Peuch accepte de faire un dossier de presse AFILS.

Site Internet
Un rendez-vous est nécessaire avec le concepteur du site pour les questions d'hébergement, de tarifs pour nom de domaine...etc.

AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence)
Laure Boussard et Francis Jeggli ont rencontré la responsable de l'AIIC pour la région Europe.
L'AIIC réfléchit en effet à un partenariat avec les Interprètes en Langue de Signes au niveau mondial.
La situation des interprètes de l'AIIC est apparemment plus difficile que la nôtre car ils sont en libéral (pour la plupart). Pour faire partie de l'AIIC, c'est un système de cooptation qui ne possède aucun critère. Ils ont donc un certain nombre d'interprètes non diplômés, ce qui les dérange car le client ne dit souvent rien, même si l'interprète fait une mauvaise traduction. Les interprètes travaillent toujours à deux (les interprètes rencontrés font partie de l'AIIC et sont donc des interprètes de conférence).
L'AIIC est donc très intéressée par les statuts de l'AFILS, en particulier l'article 8 qui dit que l'interprète a le droit de savoir qui est son collègue dans une situation de travail à plusieurs.
Les interprètes de l'AIIC se réunissent régulièrement une fois par semestre environ. Une invitation pour l'AFILS en automne ?
Au cours des formations des interprètes en langues vocales, absence totale de stages pratiques supervisés, ce que regrettent les interprètes. Ils apprécient donc que cela soit présent dans les formations pour interprètes en Langue des Signes.
Lorsque le problème des interfaces a été soulevé, les interprètes en langues vocales ont dit qu'il n'y avait pas de réel équivalent. En tous cas, ils ne nomment pas les personnes faisant ça par un nom quelconque. Elles n'existent tout simplement pas pour eux ! Ce sont « ceux du service intermigrant ».
Au niveau des salaires et conditions de travail, ils sont payés environ 700 € la journée, mais n'oublions pas qu'ils sont en libéral (charges à déduire) et que leur préparation (qu'ils ont beaucoup de mal à se procurer) n'est pas payée !
La gestion des plannings est assurée par une

« agence » qui gère des interprètes en libéral.

Suite à cet entretien, les interprètes rencontrés vont faire un compte rendu à l'AIIC et recontacteront l'AFILS.

Justice
Isabelle Lombard a participé à la journée « Justice et Surdité » organisée jeudi dernier (11 mars) par la Ville de Paris et le Tribunal de Grande Instance. Durant la journée, des audiences ont été traduites et le soir à partir de 18h30, un débat a eu lieu avec les nombreux sourds présents, suivi d'une pièce de théâtre.
Le problème du secret professionnel des interprètes est abordé par les juges et les avocats. Ceux-ci auraient besoin d'une liste des interprètes diplômés.

Exemples de questions diverses des sourds :
- « Un sourd peut-il récuser un interprète ? »
Oui, mais se pose alors le problème de la disponibilité d'un autre interprète, d'où un problème pratique de réservation de l'interprète... etc.
- « Concernant les frais liés à l'interprète, les sourds doivent-ils payer alors qu'ils sont des citoyens ? »
En cours de réflexion... Les frais pourraient être remboursés à hauteur des frais de l'aide juridictionnelle. Promesse de gratuité prochaine (les élections approchant... ?)
- « L'interprète peut-il être appelé à témoigner sur un entretien qu'il aurait traduit précédemment ? »
Le code déontologique et le secret professionnel s'arrêtent là où commence la loi. En effet le code déontologique n'est véritablement reconnu que par les interprètes eux-mêmes (contrat moral).

Discussions sur la signature des déclarations d'audition par l'interprète : attention à la formulation. Par ailleurs, la notion de réquisition n'existe pas !

Cette journée sera peut être reconduite l'année prochaine...

L'enregistrement sur support vidéo de lexique en LSF

Suite à la cassette réalisée l'année dernière par Laure et Marylène Charrière (étudiante sourde en journalisme), nous relançons l'idée de créer d'autres cassettes sur différents thèmes.
Marketing et management sera réalisée par Béatrice et Gaëlle.
Demander à Olivier Fidalgo s'il est d'accord pour être filmé pour le lexique sur l'horticulture.
Qui pourrait réaliser une cassette sur le vocabulaire psy ?

La prochaine réunion IDF aura lieu le jeudi 29 avril à 18h à Serac.

L'antenne Ile de France

PV de la réunion du 29 avril 2004

Présents :

Christine Quipourt, Chantal Montagu, Gaëlle Eichelberger, Magali Patti, Carole Ottavi, Théa Nougaro, Guylaine Paris, Isabelle Lombard, Fabrice Penot, Véronique Geffroy, Carole Gutman, Audrey Coury.

Excusée : Béatrice Blondeau

Deux thèmes ont été abordés :

Les conditions de travail des interprètes en ASL/anglais aux Etats-Unis (plus particulièrement à Chicago) et l'influence de nos activités et opinions personnelles sur notre métier et notre image professionnelle.

Les conditions de travail des interprètes en ASL/anglais

Nous avons profité de la présence à Paris pour 3 mois d'Emily, interprète ASL/anglais pour l'inviter à venir à la réunion et donc parler avec elle des conditions de travail des interprètes en langue des signes.

En ce qui concerne la formation d'interprète, elle a été crée en 1964 et recrute au niveau bac. Elle s'étale sur 4 ans pour un interprète ASL/anglais (diplôme obtenu : le CI) et seulement 2 ans pour les interprètes Anglais signé/anglais (CT).

Il existe deux « catégories » d'interprètes : ceux en freelance et les interprètes scolaires (qui sont considérés comme moins bons !).

Les interprètes travaillant en libéral sont rattachés à une agence qui les appelle pour leur proposer du boulot. Ils peuvent également être appelés en direct, mais dans ce cas les sourds payent de leur poche l'interprétation, contrairement à lorsqu'ils passent par une agence : dans ce cas c'est gratuit !

Nous avons échangé sur les domaines sur lesquels ils interviennent : aussi variés que nous, même si les interprètes du RID ont chacun plusieurs spécialités. Dans les tribunaux, au commissariat ou chez l'avocat, les sourds bénéficient d'interprètes gratuitement.

Il existe depuis 2 ans un centre de visioconférence à Chicago qui fonctionne de 7h à 19h et qui permet aux sourds, gratuitement là encore, de pouvoir contacter des interlocuteurs et par exemple... commander une pizza ! Durant cette permanence les interprètes travaillent à 2 sur toute la journée.

Seul, un interprète ne travaille pas plus de 2h.
Par contre, en conférence, ils travaillent en binôme et tournent toutes les 20 min, mais sur une durée de 8h !
Là-bas, il existe également une double traduction vers la LS pendant les conférences : deux interprètes traduisant en même temps ; l'un pour un intervenant sourd se trouvant donc sur scène et un autre pour les sourds étant en face dans le public.

L'influence de nos activités et opinions personnelles sur notre métier et notre image.

Le fait que nous travaillions pour une communauté minoritaire et que nous rencontrions les personnes pour qui nous sommes amenés à traduire à l'extérieur fait que notre image personnelle est souvent confondue avec notre fonction d'interprète lors de situations d'interprétation. Il faut donc adopter un certain principe de précaution.

Des exemples de ce genre de problème sont rencontrés pour les interprètes travaillant dans les hôpitaux, dans des universités où ils sont également étudiants sur des sujets politiques. Les interprètes scolaires sont également en position délicate face à du personnel entendant par qui ils sont étiquetés « militant pour la langue des signes ».

Cette discussion nous a amené à discuter de la neutralité sur un plan plus large : les niveaux de langues peuvent-ils être vraiment rendus ? Les implicites doivent-ils être explicités dans la traduction ? Etc....

Divers

Proposition de Guylaine Paris : inviter les étudiants interprètes (toutes formations confondues) à venir à la prochaine réunion IDF pour faire un pot avant les examens.
Adoptée à l'unanimité !
Prévenez donc tous les stagiaires interprètes que vous croiserez avant la prochaine réunion IDF qui aura lieu : le mardi 25 mai, à 18h à SERAC.

L'antenne Ile de France

Réponse du CA au courrier de « Les Mains Libres » (courrier paru dans le n°51)

Chers collègues et membres de l'association « Les Mains libres »

Suite à votre courrier nous allons essayer de répondre aux questions et remarques que vous nous avez faites.

Vous dites que le fait de ne pas garder de lien officiel entre nos deux structures est regrettable; nous le pensons aussi.

Vous nous demandez à quoi sert l'association Française des Interprètes en Langue des Signes. Elle sert à représenter notre métier à le défendre et le protéger face aux utilisateurs et aux pouvoirs publics, bref à le promouvoir.

Quelle représentativité a l'AFILS aujourd'hui au niveau national ?
L'association est composée de 52 membres pour cette année 2004.
Ses membres sont répartis dans 12 régions (y compris en Rhône Alpes) au sein de 5 antennes Afils.

Pour ce qui est de votre proposition de regrouper les régions se trouvant au nord du pays, cela exclurait des régions qui se revendiquent de la province (comme vous) et souhaitent garder leur statut sans pour autant être intégrées dans l'antenne Ile de France.

Par ailleurs, en vous lisant, il nous a semblé que vous oubliiez que la proposition de fédération a déjà été proposée à l'AG il y a de cela 2 ans et que ce ne sont pas les statuts qui ont été choisis par les membres à l'époque.

Puisque telle est votre décision, nous prenons note de la fermeture de l'antenne AFILS que vous gériez.

Nous ne remettons pas en cause le fait que votre association promeuve le métier d'interprète et que vous défendiez les mêmes valeurs que nous ni que vous suiviez le code déontologique. Il existe fort heureusement des associations (de sourds ou d'entendants) autres que l'AFILS qui font un travail passionnant autour de la langue des signes et dont les actions sont complémentaires, parfois même porteuses, pour notre profession. Nous faisons ensemble partie du même paysage.

Nous serons ravis, si vous le souhaitez, que vous nous teniez informés des résultats de vos actions et de vos réflexions.

Nous ne manquerons pas d'aller visiter votre site pour nous tenir au courant de votre actualité.

Cordialement,

Le CA de l'AFILS

Présentation du registre 2004 des interprètes Français / Langue des Signes Française membres de l'AFILS

Les membres de l'AFILS sont des interprètes diplômés ou certifiés par une carte professionnelle délivrée par l'AFILS.
Les membres de l'AFILS sont détenteurs d'une carte de membre AFILS.
Les membres de l'AFILS respectent le code déontologique des interprètes.

Classement par région

NOMS	Coordonnées	Services affiliés à l'AFILS
Alsace		
BALY Danièle	10, rue de Saint Quentin 67000 STRASBOURG 06 70 31 93 50 danielebaly@wanadoo.fr	En libéral
Aquitaine		
BRIE Caroline	christophecaro@peoplepc.fr	SIGNE
GAUDIN Jean-Luc	06 03 53 56 98 jlucgaudin@aol.com	SIGNE
GUITTENY Pierre	06 09 13 98 37 pierreguitteny@wanadoo.fr	SIGNE
TANGUY Karine	06 64 80 42 94 karintanguy@wanadoo.fr	SIGNE
Auvergne		
GUICHERD Isabelle	06 80 92 51 32 isabelle.guicherd@wanadoo.fr	
Bourgogne / Franche Comté		
GIRARD Julie	36 avenue Villarceau 25000 BESANCON juliegir@hotmail.com	
PEUCH Christine	Rue de Beaune 21700 MEUILLEY NUITS SAINT GEORGES Fax : 03 80 62 11 42 06 12 69 04 46 christinepeuch@hotmail.com	SIBILS En libéral
Bretagne		
BOUSSARD Laure	06 14 10 15 15 bzh.laure@wanadoo.fr	SIBILS
GRAFFE (BARON) Julie	jgraffe@club-internet.fr	

Ile de France		
AUDAP Nathalie	18/20 rue de pot de fer 75005 PARIS 06 63 09 64 69 nathalie.audap@tiscali.fr	
BATON Nathalie	06 12 39 24 70 nathalie.baton@free.fr	
BILISKO Alexandra	Alex.bili@voila.fr	
BLONDEAU Béatrice	06 12 57 78 03 bea.blondeau@wanadoo.fr	SIBILS
BOUSSARD Laure	(voir « Bretagne »)	(idem)
BRINDEAU Stéphanie	14 rue Dauphine 75006 PARIS 06 86 93 54 30 clo.weber@wanadoo.fr	
CHARMET Sophie	06 18 01 97 12 scharmet@hotmail.com	
COLIN Maud	06 61 66 90 09 colin.maud@libertysurf.fr	SIBILS
COURY Audrey	06 62 36 14 13 acoury@club-internet.fr	CPSAS SIBILS
EICHELBERGER-SCHRAAUWERS Gaëlle	Gaelle.schra@free.fr	SIBILS
ENCREVE Florence	Florence.encreve@worldline.fr	CPSAS SIBILS
GEFFROY Véronique	verogeff@minitel.net	
GENDROT Monique	3 rue de la Tournelle 78450 VILLEPREUX 01 34 62 43 31 jean-marc.gendrot@wanadoo.fr	SERAC
GUTMAN Carole	06 64 13 19 64 carole.gutman@wanadoo.fr	CPSAS SIBILS
HORRY Jérôme	06 14 80 09 62	SIBILS
JEGGLI Francis	06 80 02 41 26 francisjeggli@wanadoo.fr	CPSAS En libéral
LAMBOLEZ Anne	134 rue Ordener	SERAC
LEVACHER Pierre-Louis	ploui@club-internet.fr	
LESENS François	18 bis rue Tiquetonne 75002 PARIS 06 81 41 41 11 flesens@wanadoo.fr	CPSAS
LOMBARD Isabelle	isablue@noos.fr	CPSAS
MAHIEUX Amandine	Roude80@yahoo.com	CPSAS SIBILS

MASBOU Alexandra	31 rue Carnot 93230 ROMAINVILLE tel /fax : 01 48 43 66 74 06 14 35 29 80 alexandra.masbou@wanadoo.fr	CPSAS
MONTAGU Chantal	06 83 22 16 36 cmontagu@free.fr	SIBILS
MOREAU Odile	midilec@aol.com	SERAC
NOUGARO Théa	06 72 75 97 59 thea.nougaro@free.fr	SERAC
OTTAVI Carole	chtisoldat@hotmail.com	
PARIS Guylaine	Rés. Terres blanches 95320 SAINT LEU LA FORET tel/mtel/fax : 01 34 13 51 57 06 21 26 46 54 guylparis@wanadoo.fr	
PATTI Magali	247 rue Marcadet / Hall V 75018 PARIS 06 62 03 48 98 sel7@wanadoo.fr	
PENOT Fabrice	lefabrice@aol.com	CPSAS
QUIPOURT Christine	164 rue Louise Aglaé Cretté 94400 VITRY SUR SEINE 06 63 97 76 48 quipourt@tele2.fr	
SCHWARTZ Sandrine	72 rue Archereau 75019 PARIS 06 60 10 06 50 frenchterp@wanadoo.fr	CPSAS SERAC
TESTEMALE Maïté	1 rue Bagno A.Ripoli 92350 LE PLESSIS ROBINSON tel :01 46 60 58 51 06 63 75 72 43 mayitete@aol.com	
VINCENT Nelly	31 rue robert de Flers 75015 PARIS 06 61 51 74 80 nelly.vincent@tele2.fr	CPSAS SERAC
ZOUTU Aurore	tartaluga@yahoo.fr	SIBILS

Languedoc Roussillon		
SEILER Myriam	3118 avenue des Moulins 34080 MONTPELLIER tel / fax : 04 99 77 00 57 amp1@club-internet.fr	
Nord / Pas de Calais		
DESCHODT Sandrine	99 rue de la Tour des Dames 59500 DOUAI tel/fax : 03 27 71 03 03 06 23 26 77 39 sdeschodt@free.fr	En libéral

HOUWENAGHEL Pénélope	363 rue des Rouges Barres 59700 MARCQ-EN-BAROEUL fax : 03 20 13 88 31 06 63 00 84 20 penelope.houwenaghel@free.fr	En libéral
Normandie		
BATON Nathalie	(voir « Ile de France »)	
Pays de la Loire		
NARDIN Marie Magdaleine	06 73 76 67 17 nardin@numericable.fr	
Provence Alpes Côte d'Azur		
GUTMAN Carole	(voir « Ile de France »)	(idem)
Rhône-Alpes		
BACQUET Simon	Simon.keba@caramail.com	
CARBONNIER Magali	06 75 61 36 07 magalycarbo@aol.com	CRILS
DUPUY Lionel	Lionel.dupuy@wanadoo.fr	CRILS
GUICHERD Isabelle	(voir « Auvergne »)	
RIGOT Evelyne	06 20 04 71 78 evelynerigot@yahoo.fr	CRILS
Guadeloupe		
MILLIERE Virginie	Dozer 97115 Sainte Rose GUADELOUPE vinymilliere@wanadoo.fr	
Toutes		
BERGE-FINO Sophie	fisso.fino@club-internet.fr	SIBILS
BLONDEAU Béatrice	06 12 57 78 03 bea.blondeau@wanadoo.fr	SIBILS
BOUSSARD Laure	06 14 10 15 15 bzh.laure@wanadoo.fr	SIBILS
COURY Audrey	06 62 36 14 13 acoury@club-internet.fr	CPSAS SIBILS
HORRY Jérôme	06 14 80 09 62	SIBILS
LEGAULT DEMARRE Françoyse	Chalet la Foyère 73600 La Perrière 06 60 25 48 05 jimfan@wanadoo.fr	
MARCHESAN Frédéric	06 60 42 79 66 frederic.marchesan@cegetel.net	SIBILS

PEUCH Christine	Rue de Beaune 21700 MEUILLEY NUITS SAINT GEORGES Fax : 03 80 62 11 42 06 12 69 04 46 christinepeuch@hotmail.com	SIBILS En libéral
SCHWARTZ Sandrine	72 rue Archereau 75019 PARIS 06 60 10 06 50 frenchterp@wanadoo.fr	CPSAS SERAC

Services d'interprètes affiliés à l'AFILS :

(dont 75% du temps d'interprétariat est effectué par des interprètes diplômés)

Nom du service	Coordonnées	Régions concernées
CPSAS (Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds)	254 rue Saint Jacques 75005 PARIS tel/mtel : 01 53 73 14 24 fax : 01 53 73 14 17 cpsas@injs-paris.fr echarbonnier@injs-paris.fr	Ile de France
CRILS (Centre Ressource Interprétariat en Langue des Signes)	140 cours Charlemagne 69002 LYON tel/mtel/fax : 04 72 41 62 87 crils@wanadoo.fr	Rhône Alpes
SERAC (Sourds Entendants Recherche Action Communication)	64 rue de Rome 75008 PARIS tel : 01 42 93 82 21 fax : 01 45 22 77 37 mtel : 01 42 93 82 08 seracint@ifrance.com	Ile de France
SIBILS (Service Intégration Bilingue Langue des Signes)	27 bis rue Charles VII 94120 NOGENT SUR MARNE tel/fax : 01 43 24 65 75 06 62 12 99 85 asso.sibils@wanadoo.fr	Toutes les régions
SIGNE	31 rue de Cursol BP 43 33023 BORDEAUX Cedex tel/fax : 05 56 51 08 63 signe.lsf@wanadoo.fr	Aquitaine

Pour recevoir le registre complet (avec photos et code déontologique) par mail, contactez : afils@wanadoo.fr

INFOS DES ASSOCIATIONS

Des nouvelles du Collectif d'Associations pour l'Accessibilité des Sourds à l'Audiovisuel

Un bref rappel historique

L'AFILS fait partie du CAASA (Collectif d'Associations pour l'Accessibilité des Sourds à l'Audiovisuel) depuis sa création en mars 2002.
Ce collectif regroupe une vingtaine d'associations de sourds (Fédération Nationale des Sourds de France, Ligue des Droits des Sourds, GESTES...) et réunit ses membres (malheureusement pas au complet !) une fois par mois en moyenne.

Les objectifs du collectif

Le CAASA a pour but de promouvoir et de défendre l'accessibilité des Sourds aux programmes télévisés. Le 30 novembre 2002 une manifestation avait eu lieu au terme de laquelle un cahier de doléances avait été remis au ministre de la culture du moment, Monsieur Aillagon, pour une meilleure accessibilité des programmes télévisés pour les Sourds (besoins de LSF et de sous-titrages).

La communication et le CAASA

Un projet de création de site, ou tout au moins d'une page Web, sur le CAASA est en cours.
Il existe déjà un e-groupe CAASA permettant aux membres d'échanger.
Une adresse mail existe également pour toutes celles et tous ceux qui voudraient faire des remarques ou des propositions au CAASA : caasa_tv@yahoo.fr

Les dernières actions du CAASA

Le CAASA a contacté au mois de mars dernier le président de France Télévision, Monsieur Tessier, pour lui demander une accessibilité, via la LSF, des programmes télévisés, et en particulier les débats politiques pour les élections régionales. N'ayant pas eu de réponse nous avons décidé, lors de la réunion qui s'est tenue début avril, de lui renvoyer un courrier lui demandant un rendez-vous, afin de discuter avec lui de ces questions qui nous préoccupent et en particulier de la présence d'interprètes à l'écran pour la prochaine campagne électorale, à savoir pour les élections européennes en juin prochain.

Parallèlement, le CAASA s'occupe de contacter Monsieur Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées afin de discuter avec lui de l'accessibilité des programmes audiovisuels pour les Sourds, via la langue des signes.

Voilà les dernières nouvelles du CAASA !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées !

Audrey Coury, pour le CA de l'AFILS

Lettre de la Fédération Nationale des Sourds de France aux députés

Lettre d'introduction à l'attention des associations affiliées à la FNSF

Paris, le 25 mai 2004

Mesdames, Messieurs, les Présidents d'associations affiliées à la FNSF,

A la suite de l'assemblée générale de la FNSF qui s'est tenue à Strasbourg le 20 mai 2004, nous tenons à vous faire parvenir la lettre que nous souhaitons présenter aux députés. Nous faisons pression sur les députés avant que ceux-ci délibèrent le 1er, 2 et 3 juin à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les propositions de la Fédération Nationale des Sourds de France conformément à notre LCS (Livre du Citoyen Sourd) doivent être rappelés aux députés. Pour que cette action soit plus efficace, nous avons besoin de votre concours. Nous souhaitons que la diffusion de notre lettre soit la plus large possible. Pour cela, nous souhaitons que vous l'envoyiez à votre député de circonscription ou mieux remise en main propre si possible.
Vous pouvez retrouver le nom et l'adresse de votre député sur le site Internet de l'Assemblée Nationale (www.assemblee-nat.fr).

Cela avant le 1er Juin, nous sommes conscient qu'il ne vous reste pas beaucoup de temps veuillez nous en excuser. Sachez également, que la FNSF envoie de son coté à tous les députés et sénateurs de France ainsi qu'au gouvernement cette lettre. Nous voulons également remercier nos partenaires qui nous ont aidés à la rédaction et à la diffusion de cette lettre d'appui de nos revendications (ANPES, AFILS, ADSELS).

Si des associations ou des personnes non affiliées à la FNSF souhaitent participer à cette démarche, nous serions heureux de leur implication. Dans ce cas, ils doivent nous contacter sur le site de la FNSF (www.fnsf.org), afin de leur transmettre la lettre ainsi que le document joint.

En vous remerciant par avance de votre engagement, veuillez agréer, cher(e) Président(e), l'expression de nos meilleurs sentiments.

La FNSF

Copie à toutes les associations affiliées à la FNSF.

Fédération Nationale des Sourds de France

Reconnue d'Utilité Publique - décret du 24 septembre 1982

Siret n° 308 235 233 / 00068

Siège Administratif : 41, rue Joseph Python 75020 PARIS

Fax: 01 40 30 18 21 - Courriel : secretairefnsf@wanadoo.fr

Site : www.fnsf.org

Paris, le 25 mai 2003

Objet : Projet de loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Propositions de la Fédération Nationale des Sourds de France

Monsieur le Député,
Madame la Députée,

Avant les discussions autour du projet de loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et en référence, au texte européen sur la protection des langues des signes dans les états membres du conseil de l'Europe adoptée le 1er avril 2003, la FNSF représentante des personnes sourdes tient à rappeler sa position officielle.
La FNSF est attentive au respect porté à toutes les personnes sourdes, y compris les enfants. A ce titre la FNSF défend les positions suivantes notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants sourds et l'intégration scolaire.

Le texte ci-dessous a fait l'objet d'une concertation avec des représentants d'associations représentatives de parents d'enfants sourds et d'interprètes en Langue des Signes.

- Tous les enfants sourds ont droit à la Langue des Signes, et à un enseignement de cette langue pour elle-même, par des locuteurs confirmés, dans tous les établissements et services éducatifs à destination de l'enfance sourde. En effet, nous voulons pour les enfants sourds une éducation adaptée de qualité et égale à celle des autres enfants. Cela permettra une bonne maîtrise du français qui nous parait la condition essentielle pour participer à la société à l'égal des autres citoyens et une égalité dans l'accès aux savoirs. Les derniers travaux effectués par la FNSF exprimés à travers le « livre d'accès des personnes sourdes à la citoyenneté » (*) donnent les indications suivantes (entre autres) sur ce que préconisent les sourds pour l'éducation des enfants sourds.

Concernant la famille :
- Acceptation et reconnaissance de la surdité de l'enfant
- Appropriation progressive de la LSF par la famille

Concernant l'environnement scolaire :
- Nombre suffisants d'enfants sourds de chaque tranche d'age

- Présence d'un nombre suffisant de professionnels sourds à des postes de responsabilité dans les établissements scolaires

Concernant l'enseignement :

- Usage de la LSF comme langue enseignée et langue d'enseignement
- Usage de la LSF comme langue de travail du personnel travaillant auprès des enfants sourds
- LSF comme matière d'enseignement

Les dernières dispositions législatives votées au Sénat sont porteuses d'espoir. Elles sont pleinement soutenues par la FNSF qui sera attentive à leur mise en œuvre. Nous voudrions que les conditions d'application du nouveau texte permettent effectivement aux familles d'enfants sourds d'exercer un choix éducatif, ce qui implique

- La reconnaissance officielle de la Langue des Signes Française
- La création et la promotion par les pouvoirs publics, dans toutes les régions, de solutions d'éducation bilingue (LSF/Français)
- La participation des associations de personnes sourdes au processus d'accompagnement des familles d'enfants sourds dans l'objectif d'une vision positive de la situation de surdité.

Sans oublier nos autres priorités qui sont :

- La gratuité d'interprétariat.
- l'accessibilité totale aux services publics
- Sous titrage des toutes les émissions diffusées par les chaînes publiques et incrustation de la traduction signée.

Comptant sur votre compréhension,

Pour la FNSF

(*) Travail d'écriture collective réalisée entre 2001 et 2003 en collaboration entre des représentants d'associations de toute la France

DOSSIER UNIVERSITÉ

2ÈME PARTIE

INTERPRETIS
Service d'interprètes
en langue des signes
18 avenue des mazades
31200 Toulouse
Tél. : 05 6147 05 05
Fax : 05 6147 05 60

AFILS
ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

254 rue Saint Jacques

75005 Paris

SOMMAIRE

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'INTERPRETATION EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Pour illustrer l'évolution de la demande d'interprétation en milieu universitaire, voici quelques chiffres : en 2000-2001 INTERPRETIS a répondu à une demande de 515 heures, en 2001-2002 la demande était de 2295 heures et pour l'année 2002-2003 elle atteindra 2600 heures.

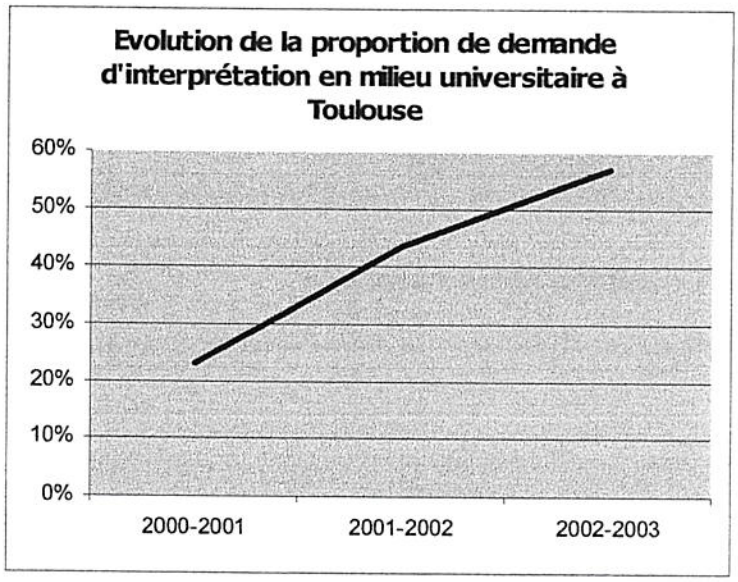

Le diagramme ci-dessous représente la répartition de l'activité d'interprétation du service de l'année 2000 jusqu'à l'année 2003.
Le pourcentage de l'interprétation universitaire est passé de 23 % en 2000-2001 à 57% pour l'année 2002-2003.

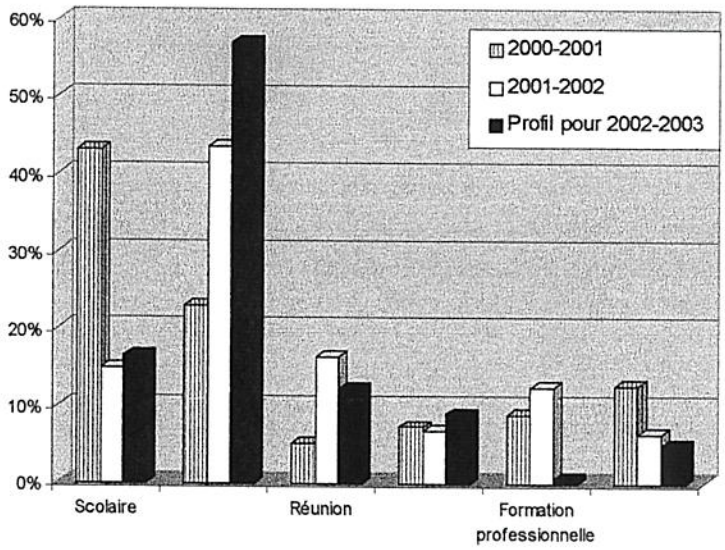

ETUDE STATISTIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EVOLUTION DES DEMANDES EN INTERPRETATION

➢ Quel intérêt

- Mieux comprendre comment fonctionne la demande
- Adapter les dispositifs d'interprétation

➢ Hypothèses de travail

- Les besoins sont intégralement couverts (pas de problème de financement, pas de limitation a priori)
- Etude sur 3 filières d'une même université, extension de cette étude possible à d'autres universités

➢ Les contraintes professionnelles

✦ Graphique 1 : volume horaire annuel

Répartition des interventions sur les trois filières étudiées sur une année universitaire

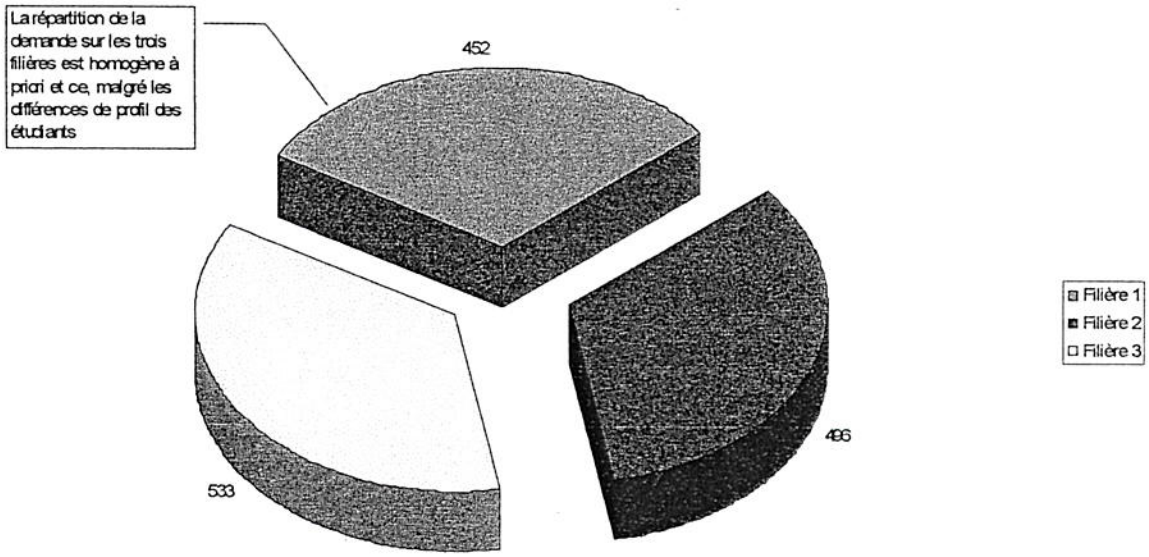

L'année universitaire débute au mois d'octobre et se termine mi-mai, soit une période de 7 mois ½ comprenant un volume horaire moyen d'interprétation de 500 heures.
(Filière 1 : 452 heures, filière 2 : 496 heures, filière 3 : 533 heures)

✦ Graphique 2 : volume horaire mensuel

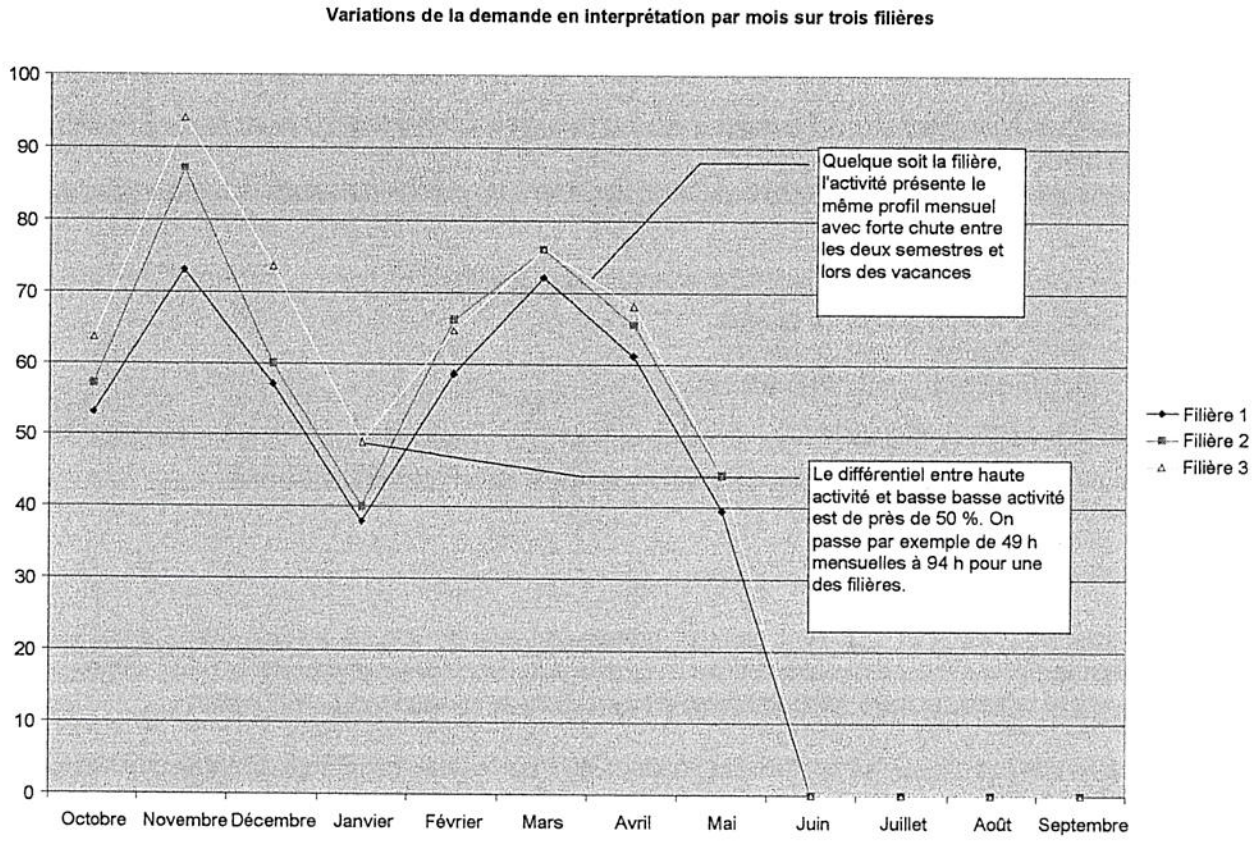

L'année se découpe en 2 périodes de 4 mois chacune, comportant un volume horaire sensiblement identique.
(1er semestre : 221 heures / 2nd semestre : 231 heures)
Cependant le volume horaire mensuel varie en raison des congés universitaires, des périodes de révision et d'examen.
Cette variation peut pour une même filière représenter un différent de :
35 heures (filière 1 : volume mensuel maximum 73 heures, volume mensuel minimum 38 heures)
47 heures (filière 2 : max 87 heures, min 40 heures)
49.5 Heures (filière 3 : max 94 heures, min 44.5 heures).

Fonctionnement du cadre de travail d'un interprète :

Pour un temps plein sur une année civile, le volume d'heures travaillées est de 1820 heures se décomposant en 2/3, 1/3 soit 1092 heures d'interprétation.
Le volume horaire moyen dégagé sur une année universitaire s'élève à 500 heures d'interprétation et correspond donc à l'emploi d'un mi-temps d'interprète.

Ces 500 heures d'interprétation sont regroupées sur une année universitaire de 7 mois ½, soit une moyenne mensuelle de 67 heures.
Le cadre de fonctionnement d'un interprète ne lui permet, pour un emploi à mi-temps, de ne fournir qu'une moyenne mensuelle de 45.5 heures.

Le relevé du volume horaire mensuel met en évidence la difficulté de n'avoir qu'un seul interprète pour une filière, ce dernier ne pouvant fournir un volume mensuel maximum atteignant 73 heures voir 94 heures.

✦ Graphique 3 : variation du volume horaire hebdomadaire

L'année universitaire comprend 33 semaines dont 8 semaines sans travail : semaines de congés universitaires, de révision et d'examen.
Ces 33 semaines ont un volume horaire variable entraînant un emploi du temps non constant pour l'interprète.

Variation du volume horaire hebdomadaire pour une même filière :
Filière 1 : min 15 heures / max 22 heures
Filière 2 : min 17 heures / max 24 heures
Filière 3 : min 17 heures / max 24.5 heures

Pour une même filière, le volume horaire hebdomadaire le plus récurrent, s'élève à :
Filière 1 : 22 heures
Filière 2 : 24 heures
Filière 3 : 24 heures

Pour un interprète employé sur un ½ temps (correspondance du volume horaire annuel d'un ½ temps d'interprétation et du volume horaire annuel à couvrir pour une année universitaire : une moyenne de 500 heures) le volume horaire hebdomadaire d'interprétation correspond à 10.5 heures.

Pour un interprète employé sur un temps complet : 35 heures hebdomadaires, son temps d'interprétation s'élève à 21 heures.

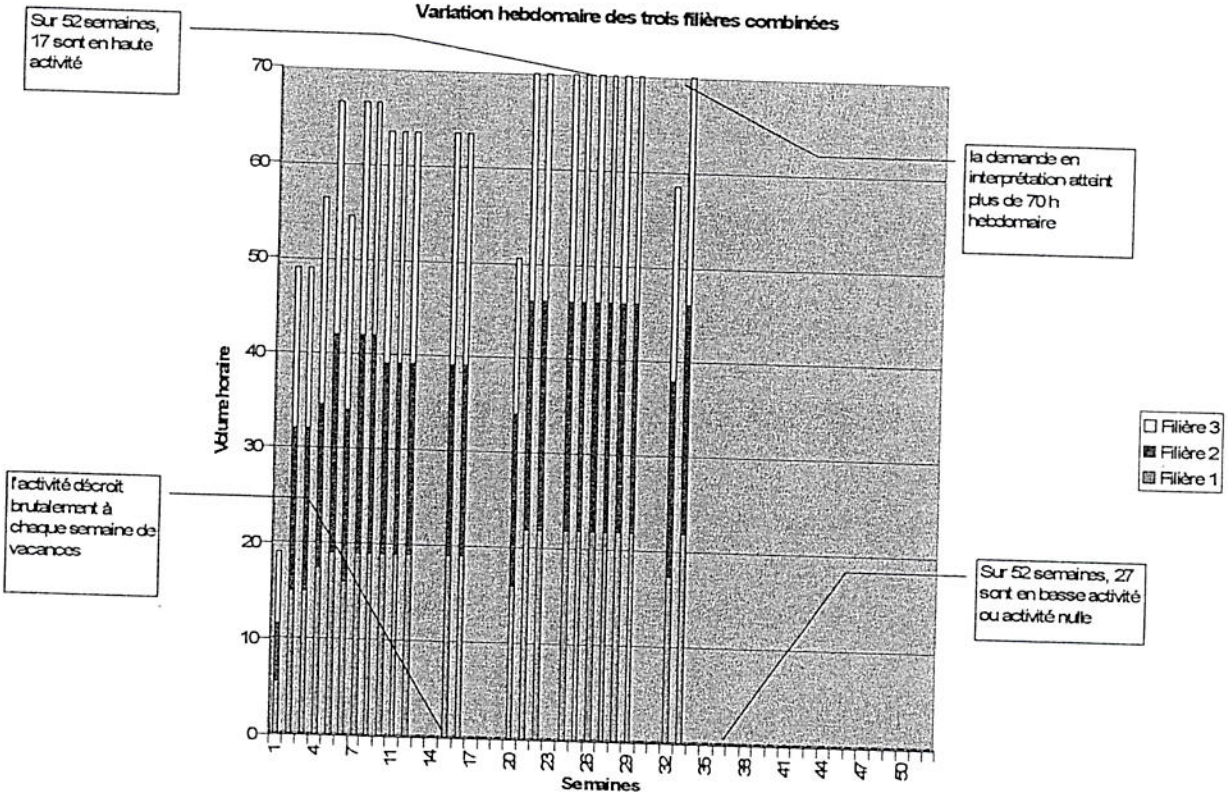

✦ 4 - Etude de l'emploi du temps hebdomadaire regroupant les 3 filières

Pour mieux comprendre comment fonctionne les demandes en interprétation et leurs interactions les unes avec les autres, il nous a semblé nécessaire de partir de l'étude d'emplois du temps réellement mis en place au sein d'une seule université.
Les 2 emplois du temps (1er semestre et 2nd semestre) superposent les 3 filières de cette université sur une même semaine.
La semaine choisie est la plus récurrente en volume horaire sur l'année universitaire :

1er semestre : 8 semaines constantes
Filière 1 : 19 heures
Filière 2 : 20 heures
Filière 3 : 24.5 heures

2nd semestre : 9 semaines
Filière 1 : 22 heures
Filière 2 : 24 heures
Filière 3 : 24 heures

Le tableau suivant met en évidence les contraintes professionnelles selon 3 critères :

- Le volume horaire d'interprétation sur une journée : demandes successives
- L'amplitude horaire sur une journée
- La superposition des demandes sur un même créneau horaire

Que sont des demandes successives ?

Ce sont des demandes qui se suivent dans le temps de telle sorte qu'un seul et même interprète n'est pas en mesure de répondre à ces deux demandes. Exemple : un TD d'une heure trente suivant un cours magistral de 2 h...

Qu'est-ce qu'une superposition de demandes ?

Lorsque que la même plage horaire demandée par deux voire trois étudiants en même temps, même si cette plage horaire est très courte, il faudra physiquement prévoir la présence de deux voire trois interprètes.
Exemple : lorsque le samedi matin, de 8h à 9h30 il y a deux cours, il est nécessaire de prévoir la présence de deux interprètes. Cependant, chacun de ces interprètes, n'aura pas vu sa journée totalement réalisée en terme de volume d'interprétation.

Impact de l'amplitude horaire

Certaines journées commencent du point de vue des demandes à 8h du matin pour finir à 18h voire 20h... Il peut se présenter des cas où la journée serait réalisable par un seul interprète en terme de volume (moins de 4h30 sur la journée) mais l'amplitude horaire est telle qu'elle n'est pas acceptable pour le Code du Travail. Il convient donc d'étudier l'impact de l'amplitude horaire sur l'organisation de l'interprétation.

Semestre 1	Amplitude	Superposition des demandes	Demandes successives	Nombre d'intepretes requis	Nombre d'heure sur une journée	Commentaires
Lundi	10h30	Matin : 2 AM : 3	2 l'AM	4	12h	La surabondance des demandes en fin d'AM et l'amplitude horaire nécessite un 4ème interprète
Mardi	12h	Matin : 3 AM : 3	2 le matin et 3 l'AM	4	14h	La surabondance des demandes et leur succession nécessite un 4ème interprète
Mercredi	10h30	Matin : 3 AM : 4	1 le matin et 1 l'AM	5	15h30	La superposition des demandes impose le recours à 5 interprètes
Jeudi	10h30	Matin : 1 AM : 2	2 l'AM	4	14h	La superposition des demandes du soir impose le recours à 4 interprètes
Vendredi	9h	AM : 1	non	2	5h	Superposition nécessite le recours à un 2° interprète malgré le peu d'heures
Samedi	1h30	Matin : 1	non	2	3h	Superposition nécessite le recours à un 2° interprète malgré le peu d'heures
				Total	49h	Soit recours à 5 interprètes pour à peine plus de 2 ETP d'interprètes demandés
Semestre 2	Amplitude	Superposition des demandes	Demandes successives	Nombre d'intepretes requis	Nombre d'heure sur une journée	Commentaires
Lundi	11h	Matin : 2 AM : 4	3 l'AM	4	15h30	Demandes successives
Mardi	10h30	Matin : 4 AM : 4	2 le matin et 2 l'AM	5	15h30	Superposition des demandes
Mercredi	12h	AM : 6	1 le matin et 2 l'AM	6	13h	Superposition des demandes et amplitude horaire
Jeudi	10h30	Matin : 1 AM : 2	non	3	11h30	
Vendredi	9h	Matin : 2 AM : 4	1 l'AM	4	13h	Superposition des demandes
Samedi	1h30	Non	1 l'AM	1	1h30	
				Total	70h	Soit recours à 6 interprètes

➢ Deux dispositifs envisageables

Actuellement, l'organisation de l'interprétation à l'Université repose sur des expériences locales. Il nous a semblé utile de dégager deux modèles de fonctionnement possibles et d'en étudier les effets positifs et négatifs.

✦ Gestion par l'université par recrutement direct

Les points positifs :

En ce qui concerne la logistique :
L'université gère directement son « parc d'interprètes »
La possibilité de regrouper les emplois du temps des étudiants et des interprètes sur un même lieu et par un même intervenant, permettant ainsi d'être au plus proche de la demande.

En ce qui concerne le dispositif d'interprétation :
Proximité pour l'interprète lui permettant d'être en contact avec les différents intervenants pour un travail en collaboration.

Les points négatifs :

En ce qui concerne la logistique :
Un emploi sur l'année peu productif (un volume horaire moyen de 500 heures d'interprétation pour une filière sur l'année universitaire, un temps plein correspondant à un volume horaire de 1000 heures).
Difficultés en raison des contraintes professionnelles (voir étude graphiques et tableaux) de concilier la variation des demandes au sein de l'université et l'emploi d'un interprète.
En raison d'une pénurie d'interprètes sur le territoire national, recrutement difficile sur la région et d'autant plus si celui ci est dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

En ce qui concerne le dispositif d'interprétation :
Lassitude de l'interprète confronté au même dispositif d'interprétation : situation pédagogique, discours pédagogique.
Répétition des enseignements.
Emission dans un seul sens ne permettant pas l'échange et la possibilité pour l'interprète de s'enrichir d'un point de vue linguistique.
Appauvrissement de ses compétences, et perte de sa polyvalence.
Isolement de l'interprète : ne peut bénéficier de la dynamique et solidarité d'une équipe, se trouve confronté seul à ses difficultés, à l'analyse de son travail.

✦ Gestion déléguée à un service

Les points positifs :

En ce qui concerne la logistique :
Délégation de la gestion : planning des étudiants en corrélation avec celui des interprètes.
Une équipe présente permettant de répondre aux contraintes professionnelles (voir étude graphiques et tableaux) en mettant à disposition plusieurs interprètes.
Possibilité de recruter des interprètes en raison d'une diversité de la demande et de la répartir sur l'année civile.
Un emploi à l'année diversifié et productif.
Gestion de l'interprète par une équipe d'interprètes (connaissance de la profession et de ses contraintes).

Le dispositif d'interprétation :
Richesse des situations d'interprétation, confrontation à des situations variées permettant une mise en pratique de la polyvalence.
Richesse linguistique par la présence d'une équipe et de la pluralité des situations de travail.
Possibilité offerte de consolider sa pratique (situation de travail en binôme).
Opportunité d'échanger sur les difficultés rencontrées, de recueillir des conseils par le biais des supervisions mises en place au sein d'une équipe.

Les points négatifs :

Délégation externe à l'université : quel cahier des charges doit être mis en œuvre pour que puisse s'exercer un véritable contrôle de qualité.
Mise en place d'une véritable collaboration entre le service administratif de l'université et du service d'interprètes pour une gestion cohérente des plannings.
Dans le cas d'un budget revu à la baisse ou dans le cas de pénurie d'interprètes, comment s'effectue l'arbitrage en terme d'affectation des demandes ?

... A suivre dans le numéro 53

EXTRAIT DE MÉMOIRE

« Quelle perception les différents usagers ont-ils de l'interprète en français / Langue des Signes Française ? » d'Isabelle Guicherd

Isabelle Guicherd apprend la langue des signes à Lyon pendant cinq ans. A partir de 1999, elle mène de front vie professionnelle au Puy en Velay et formation à Paris au SERAC, où elle intègre , et obtient son DFSSU d'interprétation Français-LSF (SERAC / Paris 8) en 2002. Isabelle Guicherd continue de travailler à mi-temps dans l'institution de Haute-Loire ainsi qu'à Lyon et Saint-Etienne pour un service d'interprète lyonnais. Pour plus de détails, vous pouvez lire l'article intitulé Une expérience au Puy en Velay, paru dans le numéro 49 du Journal de l'AFILS. Très concernée par tous les domaines en lien avec l'interprétation et la langue des signes, elle s'investit activement dans la vie associative puisqu'elle est rédactrice du Journal de l'AFILS et membre du comité de coordination de 2LPE Politique bilingue.

« Quelle perception les différents usagers ont-ils de l'interprète en français / Langue des Signes Française ? », est le sujet du thème de recherche extrait de son mémoire soutenu pour l'obtention de son DFSSU. Son originalité provient de l'angle sociologique adopté, choix probablement issu de l'intérêt que l'auteur porte à cette science qu'elle a étudiée. Avoir décidé de se placer du point de vue de l'usager questionne intelligemment la pratique de l'interprète et l'éclaire d'un jour peu mis en lumière dans les écrits d'interprètes.

En effet, Isabelle Guicherd part du décalage observé entre le travail réellement effectué par l'interprète et la perception qu'en ont les usagers et formule l'hypothèse selon laquelle le fait d'être sourd ou entendant jouerait moins sur le point de vue porté sur l'interprète LSF-Français que le fait d'être habitué ou non à sa présence.

Afin d'étayer cette intuition, l'auteur part à la rencontre des usagers et nous expose dans une première partie la *méthodologie* utilisée. Afin de recueillir les témoignages, elle décide de procéder par entretien (pour lequel elle rédige un guide) et souhaite interroger huit personnes : deux sourds et deux entendants pour chaque catégorie (« habitués » et « novices ») dont elle détaille les profils. L'étudiante interprète qu'elle était alors décide d'utiliser les stages pratiques comme terrain d'enquête, profiter des rencontres avec les usagers pour leur proposer un entretien « à chaud », faisant suite à la situation d'interprétation. Elle prévoit d'utiliser un dictaphone et un caméscope afin de recueillir les propos de chacun.

L'enquête achevée, *un premier bilan* s'impose : elle n'a pas eu l'occasion de rencontrer de sourds néophytes en matière d'interprétation correspondants aux critères attendus, seuls deux entendants représenteront donc cette catégorie. N'ayant pu réaliser le premier entretien à la suite de l'interprétation de sa tutrice, des rendez-vous ultérieurs sont proposés afin de placer tous les interviewés dans la même situation d'entretien programmé (chaque entretien dure de trente minutes à une heure). De plus, même avec les usagers sourds, seul le dictaphone a été utilisé (entretien en LSF interprété par un stagiaire), ne permettant plus l'accès à la forme originale du discours, ce que l'auteur déplore lors de l'analyse a posteriori des interviews et de la comparaison des réponses.

Pour la rédaction, Isabelle Guicherd fait le choix de ne pas dévoiler le nom et le lieu de travail des enquêtés afin de conserver leur anonymat et leur attribue un prénom de manière arbitraire, par souci pour le lecteur.

La deuxième partie, qui concerne *le point de vue des « habitués »*, correspond à l'extrait que nous avons choisi de vous faire lire. Il présente les portraits des quatre usagers interrogés et analyse les divergences et convergences des réponses aux grands thèmes abordés : place et rôle de l'inter-

prète, déontologie, relations entre l'interprète et les usagers, une tierce personne dans la relation, contraintes spécifiques, limites de l'interprétation.

La troisième partie présente *le point de vue des « novices »*. N'ayant pas eu le temps nécessaire à la recherche de sourds novices en matière d'interprétation, leur point de vue ne peut être comparé avec celui des entendants enquêtés.

Ceux-ci s'expriment donc inévitablement sur leur conception de la surdité et témoignent également de leurs impressions sur la langue des signes. Usager occasionnel pour l'une des personnes rencontrées ou exceptionnel (une seule fois avec un interprète Français-LSF, mais ayant fréquemment recours à des interprètes en langues étrangères) pour l'autre, on constate des incompréhensions concernant la situation d'interprétation elle-même mais aussi sur la langue des signes.

Ainsi par exemple, l'intervenant sourd est pris pour l'interprète (et inversement !) par l'usager exceptionnel; l'usager enseignant se méprenant sur le décalage en pensant qu'il est lié à une « lenteur » propre à la langue des signes...

La déontologie, les contraintes spécifiques à la présence d'un interprète (adapter son discours) sont également abordés.

La quatrième partie, intitulée *Incidences de ces réflexions sur l'interprétation*, porte sur la mise en relation de la perception qu'ont les usagers de l'interprète avec la pratique réelle des professionnels et les conséquences que cela implique sur le terrain. En effet, il arrive que des personnes novices considèrent l'interprète comme un interlocuteur dans la situation de communication ou bien que les usagers habitués le voient comme un militant, « du côté des sourds » (particulièrement dans l'institution). Certains enquêtés soulignent que la neutralité ne convient pas toujours à la situation et que l'interprète doit parfois lever d'éventuels malentendus.

La question de la spécialisation est également abordée, notamment le problème particulier posé par l'interprétation durant une consultation avec un psychologue ou un psychiatre. .

De plus, les réflexions des usagers révèlent que certains problèmes communicationnels (incompréhension, manque d'écoute...) sont mis à jour par la présence de l'interprète, et que la place qu'il occupe est le lieu de projections idéologiques de la part des professionnels travaillant dans le milieu de la surdité.

L'auteur conclut en précisant que l'hypothèse de départ ne peut être validée du fait du petit nombre de personnes questionnées et en l'absence d'usagers sourds « novices ». Toutefois, elle constate que la perception de l'interprète par les usagers de chaque catégorie varie suivant leur connaissance et leur approche de la surdité. Les « habitués » considérant davantage la surdité comme une différence linguistique et non du point de vue de la déficience, perçoivent l'interprète français-LSF comme un interprète « traditionnel », travaillant entre deux langues. Le débat idéologique sur la surdité influence inévitablement la perception qu'ont les usagers de l'interprète, de par la place qu'il occupe dans les relations sourds-entendants.

Isabelle Guicherd achève son thème de recherche en ouvrant sa réflexion sur les trois questions suivantes :

« L'interprète peut-il alors nier le lien évident qui existe entre la perception de la surdité et celle de son métier ?

Sous couvert de neutralité, peut-il s'abstenir de toute prise de position ?

Finalement, est-il possible d'être interprète sans être militant ? »

A méditer...

II Le point de vue des « habitués ».

Après avoir présenté le profil de chacun de ces usagers réguliers d'interprètes professionnels, il s'agira par la suite d'exposer les grands thèmes abordés et de voir en quoi ils peuvent diverger ou se recouper selon les réponses.

1. Portraits :

- Lauryne, sourde :

Rencontrée lors de mes stages, Lauryne est assistante sociale dans un établissement spécialisé pour jeunes sourds.

Elle est née entendante et a perdu l'audition à l'âge de 26 ans. Aujourd'hui, Lauryne est complètement sourde. Dans le cadre de son travail, depuis onze ans, elle a appris la L.S.F. et c'est quotidiennement qu'elle a recours aux interprètes de l'institution. Dans la mesure où elle se sent plus à l'aise pour s'exprimer en français qu'en langue des signes, elle utilise l'interprète uniquement pour recevoir les messages émis par les entendants.

Comme à son habitude, Lauryne choisit donc de répondre à mes questions en français oral.

Lauryne définit l'interprète comme » une aide à la communication ». Elle connaît parfaitement les règles déontologiques qui régissent son travail et elle a également une bonne connaissance de son rôle, ainsi que des différentes situations dans lesquelles interviennent habituellement les interprètes.

- Karine, entendante :

Egalement rencontrée à l'occasion de mes stages, Karine est psychologue dans deux établissements spécialisés pour jeunes sourds.

Elle travaille exclusivement dans le monde de la surdité et pratique elle-même la langue des signes depuis dix ans. Elle côtoie ainsi des interprètes, dans le cadre de réunions rassemblant des équipes mixtes (sourds et entendants), dans l'un de ces établissements. Cela se produit depuis deux ans, à raison de deux fois par semaine.

Pour Karine, la définition de l'interprète est simple : c'est celui qui traduit une langue dans une autre. Elle connaît également et approuve la mise en pratique des principes déontologiques auxquels il est soumis.

- William, sourd :

Durant l'un de mes stages, j'ai également rencontré William. Il est professeur auprès de jeunes

sourds, dans le cadre d'une association qui propose des formations adaptées à ce public et il utilise la langue des signes pour dispenser son enseignement. Depuis dix ans, William travaille donc au sein d'une équipe mixte, constituée de sourds et d'entendants. C'est dans ce cadre professionnel qu'il utilise des interprètes, notamment quand il accompagne ses élèves qui suivent un stage en entreprise. Cet entretien a été interprété par un stagiaire-interprète.

William considère l'interprète français / L.S.F. de la même façon qu'un autre interprète et prend une image issue de l'informatique pour me le décrire : l'interprète a dans la communication la même fonction qu'un modem. Dans sa définition, il aborde spontanément la déontologie : *« Il traduira fidèlement ce que je dis, donc ça veut dire qu'il sera neutre et... bien sûr, il lui faudra aussi respecter le secret professionnel. »*

- <u>David, entendant</u> :

David n'a pas été « recruté » durant mes stages. Je l'avais déjà rencontré avant de commencer la formation. David est pédiatre dans un service qui accueille des enfants sourds et leur famille.

Depuis la création de ce service, il existe un budget spécifique pour payer les interventions des interprètes. En effet, à l'époque le projet prévoyait l'embauche de professionnels sourds. A l'origine prévus pour traduire les réunions d'équipe, les interprètes sont aujourd'hui également utilisés pour rencontrer les familles sourdes.

Depuis quatre ans, David a donc régulièrement recours aux interprètes.

David définit l'interprète comme celui qui traduit le dialogue entre un sourd et un entendant. Lui aussi aborde à cette occasion la déontologie : *« Enfin, en insistant sur le côté... que c'est un professionnel, qu'il est neutre dans la conversation, qu'il ne peut pas intervenir dans la conversation. Et... qu'il a une formation... une formation adaptée, quoi. »*

2. La place et le rôle de l'interprète :

Dans trois entretiens, l'interprète a souvent été défini par rapport à ce qu'il n'était pas.

- <u>L'interprète n'est pas un interlocuteur</u> :

Selon David (E) **(1)**, il est effectivement difficile de ne pas s'adresser directement à l'interprète.

Il raconte qu'au début, il avait vraiment du mal à ne pas prendre ce dernier pour son interlocuteur et à ne pas considérer le sourd comme la troisième personne. David explique aussi que depuis, il a dépassé ce stade et s'adresse directement à la personne sourde. Je lui demande ce que cela change dans la relation :

> *« - Qu'est-ce que ça change ? Eh ben, quand même, moi il me semble que ça met plus à l'aise dans le dialogue. On a plus une impression de dialogue ! Et puis... en terme de respect de la personne... enfin, c'est pas pareil. »*

1 (E) rappelle que l'usager est entendant et (S) que l'usager est sourd.

Lauryne (S), quant à elle, évoque les usagers qui n'ont pas l'habitude d'avoir recours à un interprète. Que ceux-ci soient sourds ou entendants, il lui est arrivé plusieurs fois de constater que la confusion pouvait se faire dans leur esprit. En prenant pour exemple les rendez-vous d'admission d'éventuels futurs élèves (qui bien souvent n'ont encore jamais vu d'interprète), Lauryne rappelle qu'il ne faut pas négliger les présentations afin que l'élève ne prenne pas l'interprète pour un éducateur ou un professeur qui s'adresserait directement à lui.

La même précaution doit être prise avec des interlocuteurs entendants, afin que la rencontre ne débute pas par un malentendu. Il faut donc leur expliquer qu'elle doit regarder l'interprète mais qu'elle est bien en train de suivre leurs propos.

- L'interprète n'est pas une âme charitable :

Alors que je l'interroge sur les motivations qui peuvent, selon elle, conduire les gens à devenir interprète, Lauryne avoue ne pas savoir si les interprètes choisissent ce métier par attrait pour la communication, ou bien *» pour quelque chose de plus discutable : l'envie d'aider son prochain... »* Elle ne comprend pas, par exemple, que les interprètes puissent être remerciées à la fin d'une réunion pour être venues traduire. A ce sujet, elle fait une comparaison entre son métier d'assistante sociale et celui d'interprète :

> *« - Bon, par exemple, moi, ça me gêne qu'on me remercie : j'ai fait mon travail. Bon, c'est... de toute façon, j'ai pas à être gênée, on me remercie rarement ! (rires)*
>
> *(...) Je vous dis pas que les interprètes, elles sont valorisées quand on les remercie, mais peut-être... Pourquoi remercier l'interprète ? C'est son travail, elle est payée pour ça (rire gêné). Bon, c'est peut-être dur ce que je dis, mais c'est comme pour mon travail d'assistante sociale. »*

Selon Lauryne, l'interprète doit être reconnu et traité comme un professionnel.

- L'interprète n'est pas un « interprète pour sourds » :

Au départ de son expérience concernant les interprètes, Karine (E) considérait spontanément que ces derniers venaient traduire les réunions à l'intention des sourds. Elle raconte l'anecdote grâce à laquelle elle a réalisé son erreur. Un jour, elle écrit un mot aux interprètes afin de leur demander de venir traduire une prochaine réunion, en précisant qu'il y aurait *« tel professionnel sourd ».* Voilà quelle fut la repartie des interprètes de l'institution :

> *« - On m'avait répondu :" Mais tu penses que s'il y avait QUE des professionnels sourds, il faudrait traduire ? " Bon, désormais, je mets que : " Il y a des professionnels sourds ET entendants, et donc on a besoin d'interprète ", quoi ! Bien sûr que l'interprète il est pas là pour les sourds ! Mais, instinctivement... moi je le mettais du côté du professionnel sourd... Mais, parce qu'ils sont minoritaires ! S'ils étaient majoritaires, j'aurais écrit, ben... qu'il y a des pauvres entendants qui connaissent pas la langue des signes... donc on a besoin d'un interprète ! »*

Karine estime que c'est tout à fait dans le rôle des interprètes de rappeler à tous que la communication n'est pas unilatérale.

Ainsi, pour tous ces usagers, il semble important de toujours rappeler le rôle précis de l'interprète, ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Cela nous amène aux règles de base de ce métier.

3. La déontologie :

Les quatre interrogés sont unanimes pour dire que la déontologie est nécessaire dans l'exercice du métier d'interprète. Ils trouvent cela rassurant et indissociable de cette pratique professionnelle. Ceci dit, ils évoquent tous des problèmes récurrents, liés aux trois grands principes déontologiques. Parmi eux, c'est la neutralité qui soulève le plus de polémique.

• La neutralité :

- Indispensable, elle semble pourtant ne pas convenir à tous :

Lauryne (S) se demande par exemple si la neutralité est applicable dans tous les cas. Effectivement, si pour son usage personnel, elle trouve le rôle des interprètes tout à fait clair et satisfaisant, elle remarque cependant que les choses se compliquent dès lors que les usagers ont un autre profil. Elle évoque par exemple le cas d'élèves ou même d'adultes sourds qu'elle a pu rencontrer : il s'agit de certains sourds pour lesquels il faudrait peut-être faire une certaine adaptation correspondant à une capacité de compréhension parfois réduite, d'autant plus que ces derniers ne signaleront pas automatiquement qu'ils n'ont pas compris.

Lauryne reconnaît de bonne grâce que ce n'est pas de la responsabilité de l'interprète d'adapter un message à la place de l'interlocuteur, mais dans la mesure où celui-ci le fait rarement et que l'interprète est en mesure de percevoir si le message est bien passé... :

> *« - Mais comment faire, parce que justement y'a la neutralité ! (rire gêné) Le fait qu'ils doivent rester fidèles, donc je sais pas. J'ai pas de réponse à ça, mais c'est vrai que c'est un gros problème, ça, dans l'utilisation de la langue des signes. (silence) »*

Dans la mesure où les usagers (sourds ou entendants) sollicitent parfois les interprètes à la fin d'un entretien pour se faire expliquer ce qui a été mal compris, elle pense que cette obligation de neutralité peut se révéler frustrante. Lauryne imagine que les interprètes doivent alors être tentés de prendre des initiatives pour mieux faire passer les messages, pour rendre une notion plus accessible, etc.

Lauryne estime que dans ces situations, le respect de la neutralité est pénible pour tous :

> *« - Ca doit être frustrant à la fois pour l'interprète d'être obligé de suivre sa déontologie, et ça doit être frustrant aussi pour la personne sourde de rester avec un sentiment de, d'incompris. »*

William (S) pense lui aussi que la neutralité de l'interprète peut parfois poser problème pour certains sourds. Selon lui, l'interprète est approprié pour les sourds appartenant à l'élite, mais l'interface de communication **(2)** convient mieux pour les sourds de *« bas niveau »*. Dans un premier temps, ces derniers vont prendre l'interprète pour leur interlocuteur et dans un second temps, la neutralité de l'interprète ne va pas plaire à cette catégorie d'usagers. S'ils souhaitent être aidés et informés par un tiers, ils feront, selon lui, davantage appel à un interface de communication qu'à un interprète.

Pour David (E), la neutralité est un élément essentiel du travail de l'interprète. Par ailleurs il est exigeant quant au caractère professionnel de ce dernier et tient absolument à ne pas faire appel à n'importe qui (membres de la famille ou autre personne maîtrisant la langue des signes) pour remplir cette tâche. En effet, ses expériences avec des non-professionnels se sont souvent montrées désastreuses.

---

2 L'interface de communication a une fonction imaginée par l'Association Nationale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs : il est chargé d'accompagner les sourds dans leurs démarches de recherche d'emploi en utilisant n'importe quel moyen de communication. Les interfaces ne sont pas soumis au code déontologique des interprètes.

Qu'il s'agisse de sourds ou d'étrangers, leur parole n'était alors plus prise en compte :

> *« - Par exemple à l'hôpital, y'avait une dame turque qui travaillait au bureau des entrées et qui venait faire l'interprète. Elle venait interpréter quand on avait affaire à des Turcs qui parlent mal le français. Alors elle interprétait... pas trop mal au niveau... elle maîtrisait bien le français, y'avait pas de problèmes... Mais... elle intervenait sans... enfin, dans le fond de la conversation, quoi. Ou alors, y'a des gens des familles qui s'imposent comme interprètes, et puis... c'est eux qui répondent à la place des parents. Et puis bon, y'a des sujets qu'on peut pas aborder, du coup. »*

Ainsi, pour David, les interventions des interprètes doivent se cantonner à la forme du discours, mais jamais se faire sur le fond.

Néanmoins, dans le même temps, David voudrait pouvoir compter sur leur concours lors de situations délicates... Ainsi, il souhaiterait une participation plus active de leur part lorsqu'il s'agit de repérer un malentendu. En effet, il note que, très souvent, les sourds semblent ne pas comprendre exactement les mêmes choses que les entendants, et il voudrait alors pouvoir demander à l'interprète de confirmer cette impression de quiproquo.

Il remarque par ailleurs qu'il vaut mieux éviter les non-dits et l'implicite qui ne passent pas bien à la traduction. Il ne met pas particulièrement ce problème sur le compte de la traduction, mais là encore, David estime que les interprètes ont leur rôle à jouer, dans la mesure où ils perçoivent ce que les entendants ne voient pas :

> *« - Ben, il peut alerter, oui, oui ! J'pense qu'il peut alerter si il sent... Bon, les interprètes, ils connaissent quand même bien le... comment dire... la surdité, la façon de penser des sourds... J'pense que s'ils maîtrisent la langue des signes, c'est... bon. J'pense qu'ils peuvent jouer un rôle de... d'alerter, quoi. »*

- La neutralité est forcément relative :

Karine (E), elle, met l'accent sur un paradoxe : si l'interprète doit être considéré comme un outil, il est avant tout un être humain. Elle estime donc que sa neutralité ne peut être que relative, d'autant plus que la langue des signes est particulièrement expressive :

> *« - Alors, la question de la neutralité, je pense qu'en langue des signes, elle est encore plus forte que dans une autre langue, puisque le corps est impliqué, qu'il y a les mimiques, etc. Je trouve que y'a des interprètes qui effectivement sont pas... Ils ont une sorte d'excès, quoi, par rapport à ce qu'ils transmettent, et... Une nonchalance va être traduite par, vraiment, un désintérêt complet, exagéré ! Enfin, voilà. Y'a des moments où je sens un décalage... maintenant, effectivement, c'est parce que c'est un être humain qu'on a en face de soi... »*

- La fidélité :

A l'occasion d'une anecdote, Karine évoque la fidélité au message. Elle a été fascinée par une séquence d'interprétation, observée lors d'une conférence à laquelle j'ai moi-même été présente. Le thème en était la philosophie et une jeune fille sourde du public est montée sur l'estrade pour raconter en langue des signes le mythe de la caverne de PLATON. A un moment, l'interprète en fonction a perdu pied et c'est le conférencier, lui-même interprète, qui a repris le micro pour interpréter le discours de la jeune fille.

Karine observe que la traduction était à la fois très éloignée du point de vue de la forme, et très juste du point de vue du fond. Elle attribue *« ce très joli moment de traduction »* aux propres connaissances qu'a l'interprète de cette discipline et de ce mythe :

« - Et moi ça m'a vachement intéressée, ce moment-là. Parce que je trouve que la langue des signes utilisée était très belle, que c'était vraiment... très très adapté au thème, hein, qui était évoqué : le thème des apparences, du monde vrai, etc. Qu'elle était très très juste dans sa façon de le signer, très claire ! Tout en restant très concrète, voilà ! Et que lui, dans son vocabulaire, le vocabulaire qu'il utilisait, il était aussi très très juste au niveau du français, mais qu'il était très éloigné... enfin... Tu te souviens de ce moment-là ?

- Oui, oui !

- Très très éloigné, vraiment, à distance... C'était pas : " un signe - un mot ", quoi, loin de là ! (...) Par contre le contenu était exactement le même, quoi ! »

- Le secret professionnel :

Toujours à propos de la déontologie, Lauryne (S) explique pourquoi elle ne fait jamais appel à un interprète dans le cadre de sa vie privée. Bien qu'elle s'en défende, c'est en partie lié au secret professionnel :

« - Bon, d'une part, j'estime que les gens que je rencontre sur le plan personnel ont à faire l'effort pour s'adapter à moi... je trouve ! J'en fais assez, moi, des efforts, ils peuvent en faire aussi. Et puis d'autre part, aussi, y'a peut-être ce problème de secret professionnel, justement... Bon, même si je fais confiance aux interprètes, c'est pas ça le problème ! Même si je fais confiance aux interprètes, je sais bien que la communauté des sourds, c'est... c'est un tout petit monde ! C'est très réduit, tout le monde se connaît, bon. »

4. Relations entre l'interprète et les usagers :

Lauryne, William, Karine et David abordent tous les quatre ce qu'induisent les relations entre les interprètes et les usagers.

- Le statut des sourds et celui des interprètes sont liés :

Lauryne (S) observe une amélioration du statut des sourds au sein de l'institution dans laquelle elle travaille. Depuis peu, par exemple, les réunions sont reportées si aucun interprète n'est libre... Dans le même temps, elle évoque le statut des interprètes. Dans le passé, lorsque les interprètes devaient faire respecter leurs conditions de travail (ne pas traduire seul plus de deux heures, travailler en binôme le cas échéant, avoir des pauses...) ils étaient suspectés de faire preuve de mauvaise volonté. Il en allait de même pour les sourds qui disaient ne pas pouvoir participer aux réunions sans interprète :

« - Bon, j'ai pas un bouton, comme ça, que je tourne pour entendre d'un seul coup ! Si y'a pas d'interprète, bon, qu'est-ce que vous voulez que je dise, y'a pas d'interprète, je peux pas suivre la réunion ! Alors bon, les gens ont continué : " Qu'est-ce qu'on fait ? On peut pas reporter, on n'a pas le temps... ". Donc, je finissais par dire : " Bon, ben, je me retire à ce moment-là, je peux pas assister à une réunion si y'a pas d'interprète. "

(...) C'est vrai que souvent ça a été interprété dans un autre sens, comme de la mauvaise volonté. Y'a des gentils sourds qui font des efforts, qui restent même... parce qu'on dit : " mais alors faut faire des efforts, on va articuler, on va... " Bon, oui, une minute, même cinq minutes, et puis après ça part dans tous les sens, bon... on sait comment ça se passe quand y'a pas d'interprète, même quand il y en a d'ailleurs... »

David (E) va dans le même sens en faisant remarquer que les sourds sont souvent très minoritaires lors des réunions institutionnelles. Cela expliquerait, en partie, pourquoi leur présence peut si facilement être oubliée et pourquoi les participants ne fournissent pas toujours les efforts nécessaires pour permettre à l'interprète de bien faire son travail. Il lui est arrivé de participer à des réunions dans lesquelles les sourds étaient presque aussi nombreux que les entendants. Il remarque alors que tout le monde est plus discipliné.

- Les interprètes sont responsables de l'image qu'ils donnent de ceux qu'ils traduisent :

Lauryne est très sensible à l'image qu'elle peut donner, ce qui paraît bien légitime. Elle pense que les interprètes ont également une part de responsabilité à ce sujet et qu'ils devraient avoir des connaissances solides. Elle-même estime avoir un bon niveau de culture générale, mais il est arrivé que des interprètes fassent des erreurs de traduction, par incompréhension des propos échangés et c'est elle qui s'est alors trouvée dans une situation embarrassante :

> *« - Le problème, c'est que si on dit qu'on a pas bien compris, ou si on répond à un autre niveau ou à côté, on va penser que c'est moi, c'est moi, c'est mes propres capacités qui sont remises en question. Mais... ça va pas du tout, ça ! (rires)*
>
> *(...) Une fois, dans une réunion, une personne utilise le mot " triptyque ", et je pense que l'interprète ne connaissait pas.*
>
> *(...) Donc l'interprète m'épelle... mais y'avait une faute dans " triptyque ", donc moi... (moue d'incompréhension) Et je le fais ! (la moue) Et la personne qui parlait me regarde et me dit : " Vous n'avez pas compris ? " Ben moi : " Non, vous parlez de quoi ? " Alors la personne me dit : " Madame D.... " Donc moi, pas l'interprète ! " Madame D., je parle des triptyques, vous savez ! " Alors il prend le document, il me dit : " Alors, un triptyque, c'est quelque chose qui s'ouvre comme ça et comme ça ! " Donc je dis : "Oui, un triptyque ! Ca va, je sais ce que c'est un triptyque ! " Bon, j'ai pas voulu dire : " C'est l'interprète qui n'avait pas compris ". Mais le problème, c'est que c'était ça, en fait ! (rires) Et ça veut dire... pour lui, c'est moi qui savais pas, alors que si, en fait, je savais ce que ça voulait dire. »*

William (S), quant à lui, déplore le manque d'interprètes spécialisés dans certains domaines. Lorsqu'il suit une formation d'informatique et que l'interprète en service n'a pas de connaissances dans ce domaine, il doit fournir de gros efforts pour « raccrocher les wagons ». En informatique, William observe que beaucoup d'interprètes sont bloqués par le vocabulaire. Il préconise une meilleure préparation de la part des interprètes (se pencher sur la question bien avant les interventions, le rencontrer au préalable afin d'avoir des informations sur le thème abordé, le vocabulaire, etc.). Dans la pratique, William préfère, dans la mesure du possible, faire appel à une interprète qui a ce type de connaissances :

> *« - Par exemple, moi, pour l'informatique, je préfère faire appel à X. Bon, c'est vrai qu'on peut faire des efforts, mais par exemple, si l'interprète me transmet un message sans même avoir compris le discours, ce sera très flou pour moi. Alors qu'avec X., par exemple, elle-même comprend très facilement ce discours. Ce qu'elle me transmet, c'est alors beaucoup plus fin... dans la traduction. »*

- Difficultés à s'exprimer librement devant un interprète connu :

Même si elle pense que les usagers font globalement confiance aux interprètes, Karine (E) note cependant que d'éventuelles incompatibilités entre les interprètes et d'autres professionnels de l'institution peuvent gêner les échanges en réunion. Karine me rapporte qu'une des professionnelles entendantes ne se sent pas à l'aise pour aborder tous les sujets devant l'une des interprètes de l'institution. Alors que je la questionne sur cette gêne ressentie par certains, Karine aborde la façon dont sont perçus les interprètes dans cette institution :

« - Quand l'interprète est là, normalement, il se contente de traduire, donc pourquoi est-ce qu'elle aurait... du mal à... Y'a des choses qu'elle dirait pas... ?

- En fait, effectivement, pour revenir à la question de tout à l'heure... mais ça reste une question de personnes. C'est à dire que je pense que les interprètes, ils sont perçus... dans le cadre de l'institution... ils sont perçus comme... des militants ! Des militants pour la langue des signes et comme forcément copains avec les professionnels sourds. Et comme... ben dans les institutions d'enfants sourds, c'est pas très simple, forcément, pour les professionnels entendants d'être en relation avec les sourds et inversement... Du coup, peut-être les interprètes, oui, du coup les interprètes sont pris un peu là-dedans... »

5. Une tierce personne dans la relation :

Dans une interaction, la présence d'un tiers n'est pas sans incidences sur la communication et sur le contenu des informations échangées...

- L'interprète est gênant lors de situations qui touchent à l'intimité :

Lauryne (S) affirme ainsi que même si c'est inévitable, la présence d'une tierce personne dans son bureau, lors d'entretiens duels avec des entendants, empêche parfois les gens de s'exprimer naturellement : elle les sent retenus par le fait qu'elle n'est pas seule avec eux.

J'interroge également William (S) sur d'éventuelles contraintes dues à la présence d'une tierce personne dans les échanges. Je lui demande par exemple s'il trouve gênant que le message ne passe pas directement. Selon lui, il n'y a pas de contraintes particulières à cela. Il n'y a que certaines situations bien précises qui rendent la présence de l'interprète embarrassante :

« - Bon, c'est vrai qu'il y a un point qui me, qui me gêne. C'est quand, par exemple, je vais passer une visite médicale... et que je fais appel à un interprète. C'est vrai, qu'en général, les interprètes sont des femmes et moi je suis un homme ! (rires) Je préférerais, dans ces cas-là, avoir un interprète homme. »

Quant à Karine (E), une partie de son travail consiste à recevoir des jeunes sourds dans son bureau. Pour la plupart, ils s'expriment en langue des signes. Elle estime alors que si elle n'était pas en mesure de les recevoir dans leur langue, cela serait compliqué d'avoir recours aux interprètes :

« - Combien de jeunes viennent et me disent : " Ah, enfin ! Y'a une psy qui signe ! Parce qu'avec l'interprète, moi j'voulais pas dire... ça me gêne... " Bon. Ça libère la parole, hein !

(...) Moi, je vois pas bien, dans une relation psy, quelle qu'elle soit, c'est à dire psychiatrique, ou thérapeutique, ou en psychologie clinique, moi j'vois pas bien... enfin, ça induit nécessairement sur la relation... Déjà parce que c'est triangulaire, et que ça rappelle... enfin, j'veux dire, c'est tout simple ! En psycho, tu proposes à la personne de régresser, de parler de son histoire, de revenir à son enfance, etc. Le fait qu'il y ait trois personnes dans la pièce : c'est Papa, Maman, l'enfant... Enfin, c'est automatique, c'est symbolique... on se rattache tous à ça, hein !

(...) Et puis après, au moment de l'adolescence, qu'est-ce qu'on va aller dire... : " Est-ce que c'est normal que j'ai des érections le matin, madame ? " quand il y a un interprète ! »

- Un message « transformé » :

Karine et Lauryne abordent toutes les deux une autre conséquence dommageable et liée à la médiation du discours par un interprète : le contenu du message est nécessairement altéré.

Pour Karine, l'idéal est toujours de pouvoir se passer de l'interprète, la solution la meilleure étant celle où tout le monde maîtrise la même langue avec la même aisance pour communiquer directement :

> *« - C'est toujours plus intéressant d'avoir le message directement de la bouche ou de la main de quelqu'un, plutôt que de passer... voilà, par une traduction qui forcément... amène d'autres éléments... Ce n'est pas le propos pur et dur que l'autre t'a donné. »*

Lauryne déplore d'autant plus cette inévitable transformation du discours source qu'elle ressent parfois le besoin d'en connaître les termes exacts. Par rapport à d'autres sourds, elle a la particularité d'être devenue sourde à l'âge adulte. Elle est donc ce qu'on appelle une bilingue équilibrée. Si elle n'entend pas et qu'elle a besoin d'une traduction en L.S.F. pour avoir accès au discours d'autrui, c'est bien en langue française qu'elle pense et qu'elle s'exprime de préférence. Elle peut ainsi choisir le terme exact dont elle a besoin. C'est pourquoi elle attend également de l'interprète qu'il puisse préciser le mot qu'il vient de lui traduire en langue des signes :

> *« - Parfois, c'est important pour moi de savoir ce que l'entendant a choisi comme mot, parce que... moi, j'aime bien la langue française, personnellement... Donc j'attache beaucoup d'importance au choix des mots. Moi-même, justement, quand je parle, je choisis UN mot, je choisis pas forcément un autre mot qui veut dire un synonyme ou... C'est pas par hasard que j'ai choisi ce mot-là, quoi... Pour moi, ça a énormément d'importance, ça. »*

- L'intention même du locuteur peut être altérée :

Lauryne constate encore un autre risque lié au fait que les messages ne passent pas directement entre les locuteurs. Notamment dans les situations pédagogiques ou hiérarchiques entre les élèves et leurs professeurs ou leur directeur, lorsqu'il s'agit de réprimander ces jeunes sourds, les interlocuteurs qui se font traduire se déconnectent du même coup d'une relation d'autorité directe :

> *« - Bon, même si l'interprète est fidèle au message, c'est à dire, bon... ferme ! C'est pas... L'élève, il regarde l'interprète, forcément... pas le directeur ou la personne qui lui parle, donc ça c'est gênant, parce que ça parasite la relation. C'est inévitable, mais ça parasite la relation. »*

6. Des contraintes spécifiques :

Utiliser un interprète est contraignant à bien des égards. Les deux entendants mettent l'accent sur la vigilance qu'il faut avoir en réunion pour respecter (et faire respecter) les tours de parole sans lesquels l'interprète ne peut pas travailler convenablement. L'un des sourds est surtout agacé par les interprètes qui ne le comprennent pas tout de suite, car cela l'oblige à reprendre son discours. Selon l'autre sourd, ce qui est gênant, c'est « simplement » que l'on puisse encore avoir besoin d'interprètes au sein d'un établissement spécialisé...

- Les tours de parole en réunion :

Karine (E) rappelle ainsi la difficulté à respecter une discipline nécessaire au bon exercice de la traduction. Cependant, elle estime que cette exigence est tout à fait légitime dans la mesure où la réunion est interprétée :

« - Après, tu peux dire : " C'est le simple respect de l'autre que d'attendre qu'il ait fini sa phrase, plutôt... que d'intervenir, comme ça, sur un mot qui t'a accroché ! " Bon, après, c'est pas... C'est pas problématique. »

Comme je l'interroge sur ce qu'il a pu penser les premières fois qu'il a eu à travailler avec un interprète, David (E) se souvient surtout des difficultés rencontrées lors des réunions. En effet, si parler chacun à son tour est contraignant, il faut en plus se montrer très vigilant afin que les participants sourds puissent intervenir :

« - Parce que ce qui se passe souvent, c'est que dans les réunions comme ça, les personnes sourdes (inaudible), ils arrivent pas à intervenir... ils ont pas le temps, parce qu'on est déjà passé à autre chose... le temps qu'ils aient la traduction. »

- Interruptions de l'interprète :

Ce qui gêne parfois William (S) lorsqu'il est traduit par un interprète, c'est que celui-ci ne le comprenne pas (notamment parce qu'il signerait trop rapidement) et qu'il le coupe plusieurs fois au milieu de son discours. William estime que les interprètes devraient avoir un haut niveau de compréhension de la langue des signes pour éviter ces interruptions, vécues comme pénibles. Il remarque par ailleurs que les interprètes en langue orale, lorsqu'ils interviennent dans des situations de niveau conférence, ne se permettent jamais de couper la parole aux intervenants.

Cela peut, selon lui, justifier des reproches de la part des sourds.

- L'interprète au sein d'un établissement spécialisé :

Lauryne (S) m'avoue être surprise que l'on puisse encore avoir besoin d'interprète dans un établissement spécialisé pour les sourds. Selon elle, s'il est logique que tout le monde n'apprenne pas la langue des signes et que l'on doive utiliser des interprètes à l'extérieur, elle ne comprend pas, en revanche, que les professionnels entendants de la surdité ne soient pas capables de communiquer pleinement et directement avec les enfants et leurs collègues sourds :

« - Pourquoi c'est toujours à nous d'en faire, des efforts ?

(...) Quand, en réunion, on déplore, justement, cette situation, là : le fait d'avoir toujours besoin d'un interprète pour communiquer avec les collègues. Ou quand on déplore que les élèves, quand le directeur les rencontre, ou le responsable de l'établissement, bon, on déplore le fait qu'il y ait toujours un interprète, qu'il n'y ait pas de relation directe, entre le directeur et l'élève. Et la réponse est toujours : " Ben oui, mais la langue des signes, c'est TRES difficile à apprendre, c'est très compliqué, vous vous rendez pas compte, c'est très difficile à apprendre ! " Je le sais, je le sais que c'est très difficile. Mais pour un élève, c'est pas difficile d'apprendre à parler en français, d'apprendre à lire en français, d'apprendre à, bon, ça, de lire sur les lèvres, la lecture labiale... c'est pas difficile, ça ? Alors on me répond toujours : " Ah, bah oui, mais vous, vous en avez besoin ! "

Ça veut dire que moi, je suis plus motivée parce que j'en ai besoin. Mais eux aussi ils en ont besoin de travailler dans une école pour sourds, et ils vivent grâce aux sourds, parce que bon, le salaire, ici, c'est pour quoi ? C'est parce qu'ils travaillent avec des sourds et, c'est vrai que ça m'étonne toujours qu'on ait besoin d'interprètes ici. »

L'utilisation d'un interprète reste donc toujours délicate à mettre en œuvre, voire contestée. Au contraire, certains regrettent que son rôle soit parfois trop limité.

7. Les limites de l'interprétation :

En dehors des réunions, Karine (E) n'a pas recours aux interprètes et c'est bien ce qui lui pose problème. Il y a d'autres situations où elle aurait souhaité pouvoir y faire appel : lors d'entretiens avec les familles et leur enfant sourd. Ces derniers ayant rarement une langue commune, la communication entre eux est généralement difficile. Karine voulait donc avoir recours aux interprètes de l'institution. Cependant, lorsqu'elle a fait cette demande, elle a eu en retour une réponse négative de la part des interprètes, ce qu'elle a très mal pris au début :

> *« - La réponse qui m'a été faite dans l'institution, c'était que les enfants n'avaient pas un niveau de langue suffisant pour comprendre... l'ensemble de ce que l'interprète... interprète ! Et qu'en même temps, il n'est pas un émetteur... il n'est pas un locuteur de signes suffisamment... construit et structuré pour être traduit de façon adaptée et correcte par l'interprète. Et que donc là, l'interprète, il avait... à faire autre chose que son travail d'interprète, qui était... ben de traduire au-delà des mots et de... Voilà l'exemple qu'on m'a donné, effectivement... bon, il est pertinent ! Il m'arrange pas du tout, mais il est pertinent. »*

Bien qu'elle comprenne les arguments avancés par les interprètes, elle continue à trouver dommage de ne pas pouvoir profiter de leur présence dans ses entretiens avec les familles. Elle estime en effet qu'il est de sa responsabilité d'évaluer la compréhension ou la non-compréhension de l'enfant et de s'adapter le cas échéant. Sans interprète, les problèmes de communication entre l'enfant et ses parents ressurgissent durant le temps même de l'entretien, ce que Karine trouve désastreux. Si l'on choisit l'oral, l'enfant est encore en situation d'exclusion et si ce sont les signes qui sont privilégiés, ce sont cette fois les parents qui ne comprendront pas les échanges. Elle imagine alors très bien que l'on puisse mettre en place un dispositif avec les interprètes. Si l'enfant ne comprenait pas l'interprète, Karine propose de reformuler en langue des signes pour s'adapter à lui. A l'inverse, si les signes de l'enfant ne sont pas compréhensibles pour l'interprète, elle pourrait alors le solliciter, voire le traduire :

> *« - Alors effectivement, c'est pas de la traduction au sens propre du terme... " je reçois, j'émets ", c'est faire un peu plus... enfin, c'est faire autre chose que ça, mais les interprètes n'étaient... ne se sentent pas de le faire. »*

Quant à elles, les interprètes ont proposé l'intervention d'un médiateur sourd (en plus de leur présence) qui ferait lui-même office d'interprète-relais entre l'enfant et l'interprète. Cette fois, c'est Karine qui n'adhère pas à cette solution :

> *« - Son rôle à lui, ce serait d'être... relais linguistique, de dire : " Ben voilà ce que dit l'enfant ". D'après ce que je comprends...*
>
> *(...) Moi, ça me plaît pas. Ca me plaît pas parce que les professionnels sourds, y'en a pas beaucoup dans les institutions, et que c'qui s'passe dans les rencontres familiales... bah, ça soulève beaucoup de choses ! On parle de l'histoire des parents, on parle de l'histoire de l'enfant, on parle de choses douloureuses, et ça me semble pas pertinent qu'il y ait une autre... une autre oreille, j'allais dire... Qu'il y ait un deuxième professionnel présent et... avec toute sa subjectivité, etc. En plus... avec tous les bonds qu'ils peuvent faire quand les parents disent que ça sert à rien d'apprendre la langue des signes, que...*
>
> ***- A priori, oui, quelqu'un qui est pas formé pour et qui... est pas dans le même rôle, ni... du tien ou de celui de l'interprète...***
>
> *- Voilà. Absolument. »*

DIVERS

Lettre du Docteur Jean Dagron au Ministre de la Santé

HOPITAL DE LA CONCEPTION

Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Service de Médecine Interne du Professeur Jean-Robert Harlé
Pôle langue des signes française PACA-Ouest

147, Boulevard Baille
13385 MARSEILLE CEDEX 05

Accueil et soins en langue
des signes française
tél. 04.91.38.28.62
fax 04.91.38.28.63
sms-texto 06 89 75 16 2

Docteur Jean Dagron
Praticien hospitalier

Marie- France Saman
Infirmière

Gisèle Rey
Secrétaire

Carole Gutman
Interprète

Christian Coudouret
Expert linguistique

Monsieur le Dr Douste-Blazy
Ministre de la Santé

Le 08 avril 2004

Monsieur le Ministre,

Au printemps 1995, vous m'aviez reçu et vous avez décidé la pérénisation de la consultation expérimentale en lsf (langue des signes française) qui venait de s'ouvrir à La Pitié-Salpêtrière à Paris. Depuis la situation a évolué pour trois raisons :

1) Le service public en donnant le choix aux sourds qui souhaitent être soigné en langue des signes a révélé des besoins ignorés et une population souvent mal soignée. La DHOS a fourni par deux fois des moyens nouveaux significatifs. Des pôles hospitaliers, équipes mobiles de professionnels sourds et entendants, se sont crées et renforcés en France. Dix pôles régionaux fonctionnent actuellement, ils sont en pleine croissance mais ont déjà reçu environ 4000 patients et effectuent plus de 10 000 consultations annuelles.

2) le Sénat vient, dans le cadre de la réforme de la loi de 1975 sur les personnes handicapées d'adopter un amendement (n° 132 rectifié) : *« la langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. »*

3) L'ANAES dans « Information des patients. Recommandations destinées aux médecins. » Mars 2000 affirme *« le dialogue qu'implique l'information nécessite qu'elle soit transmise oralement. Lorsque la personne est étrangère, il est recommandé de recourir si besoin à un traducteur. »*

La situation actuelle se caractérise par un accroissement des demandes légitimes des sourds concernés d'avoir la possibilité de recours aux soins en langue des signes ainsi que la présence de plusieurs dizaines de soignants « signeurs ». Le service public semble devoir maintenant garantir la qualité de l'offre de soins. Les directeurs d'hôpitaux, les médecins n'ont pas moyen de juger de la qualification de la personne qui se présente comme « interprète » ou du soignant qui prétend suffisamment maîtriser la lsf pour expliquer des soins dans cette langue ou même faire office de « traducteur ».
Les pôles lsf ont forgés (avec le soutien financier de la DHOS) une formation minimale « pour dire la santé en langue des signes », ils se sont mis d'accord dans un comité de pilotage (2000-2002) sur les formations reconnues d'interprète.

L'objet de ma demande est qu'une décision ministérielle officialise cette démarche de qualité en :
- reconnaissant les formations nécessaires à l'emploi d'un professionnel en tant qu'interprète dans les lieux de soins
- en demandant une formation validée (la formation actuelle qui a été consensuellement bâtie par les pôles lsf, les professeurs de lsf, les principales associations de Sourds peut servir de base de travail).

Les lieux de soins ont été parmi les premières institutions à permettre l'usage de la langue des signes pour nos concitoyens qui ont besoin de cette langue. Ils doivent aussi rester, en raison de leur mission, parmi les premiers à garantir la qualité de cette accessibilité linguistique.

En étant à votre entière disposition, veuillez recevoir Monsieur le Ministre, mes sentiments respectueux.

Docteur Jean Dagron
inititiateur de l'unité information et soins des sourds de La Salpêtrière
praticien hospitalier Assistance Publique- Hôpitaux de Marseille

Service d'accueil et de soins en LSF à Toulouse

HOPITAUX DE TOULOUSE

Hôpital La Grave, Place Lange, TSA 60033, 31059 Toulouse Cedex 9

Pole d'accueil et de soins en Langue des Signes

Professeur Ph.ARLET, Chef de service

Docteur Laetitia ESMAN, Médecin généraliste (LSF)

Tel: 05.61.77.80.65 / Fax: 05.61.77.80.69

Email: acc.sourds@chu-toulouse.fr

Email: esman.l@chu-toulouse.fr

L'équipe :

- Consultation de médecine générale en LSF : Docteur Laetitia Esman
- Accueil, soins et accompagnement aide soignante sourde signante : Delphine Agnesina
- Accueil, gestion des rendez-vous et des dossiers par une secrétaire entendante signante : Florence Michaux

Horaires d'accueil :

Lundi de 8h00 à 16H00
Mercredi de 14H00 à 17h30
Jeudi de 10H00 à 18H00

Consultation de médecine générale en LSF : Lundi matin et Mercredi après midi

Consultation spécialisée avec interprète au CHU de Toulouse (RANGUEIL, LARREY, PURPAN, LA GRAVE, CASSELARDIT, MARCHANT). Sans frais d'interprète pour le patient, c'est le pôle d'accueil qui prend en charge les frais d'interprète (interprète fourni par INTERPRETIS).

Hospitalisation : dans tous les services du CHU de Toulouse avec interprète et/ou aide-soignante.

Avec un entretien entre le patient, le service d'accueil et l'équipe du pôle avant la sortie.

Examen complémentaire : (radio, prise de sang, scanner...) Avec l'aide soignante et/ou l'interprète.

Hospitalisation de jour à l'hôpital La Grave : avec médecin généraliste en LSF, aide soignante sourde, secrétaire signante et/ou interprète pour une ou des consultations spécialisée(s) et/ou des examens complémentaires

Service en LSF à l'hôpital de Cannes

Consultation pour les sourds à l'hôpital de Cannes

Médecin généraliste signeur (LSF)

Où ? Quand ?

A l'hôpital de Cannes, Bâtiment principal : service des consultations externes.

A partir du mois d'avril 2004, consultations : le mardi après-midi sur rendez-vous uniquement.

Avec qui ?

Médecin généraliste : Docteur Marc POUZET

Aidé par Melle Stéphanie TOSELLO, aide-soignante qui pratique la LSF

Une interprète professionnelle rejoindra l'équipe courant 2004

Comment prendre RDV ?

Fax: 04.93.69.76.73

Tel: 04.93.69.70.71

Vous pouvez aussi aller directement au secrétariat des consultations externes :

Mme Claire BOURDIER, tous les jours de 9h00 à 17h00

Cette consultation concerne qui ?

Les sourds, les malentendants et les personnes qui trouvent difficile de communiquer en français et qui préfèrent la langue des signes.

Aide pratique à l'hôpital :

Pour payer la consultation vous devez aller à la caisse à l'accueil des consultations. Là, Melle Sandrine ROUSSIN signe et peut vous aider.

Plusieurs employés de l'hôpital connaissent la LSF. N'hésitez pas à demander de l'aide dans le service où vous êtes ou à l'accueil des admissions. Une personne viendra vous aider à communiquer avec le personnel médical et administratif.

Pour tout renseignement, contacter : Christine HERDT

Fax: 04.93.69.70.09

Tel: 04.93.69.70.01

Email: secretariat.direction@ch-cannes.fr

Centre hospitalier de Cannes

15, avenue des Broussailles

06401 Cannes Cedex

Service d'interprétation à distance à la mairie de Toulouse

Une permanence pour personnes sourdes et malentendantes fonctionne au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Au service des Formalités administratives, un guichet est doté d'un système d'interprétation à distance (websourd).

Tous les vendredis matin de 9 heures à 12 heures

e-mail : elections@mairie-toulouse.fr

Tél : 05.61.22.32.30 ou 05.61.22.32.07 / Fax : 05.61.22.38.46

Formalités administratives :

- Carte Nationale d'Identité
- Passeports
- Autorisations de sortie du territoire
- Inscriptions sur les listes électorales
- Recensement militaire
- Certificats divers (hérédité, vie en commun, résidence)
- Certifications conformes de documents et de diplômes
- Légalisations de signature
- Attestations d'accueil
- Chèques Culture

Mail de Guillaume Josserand paru sur le forum [Deaf-France] le 4 juin 2004

« Bonjour à tous !

Je vous propose une petite expérience : allez sur google.fr et faites une simple recherche du mot « surdité » dans les pages France ... Que trouvez vous en premier lien ?...

http://perso.club-internet.fr/recorlsa/surdite/

« Les différents types de surdité et leurs traitement médicaux... La surdité ne doit plus exister... ! On a tout, aujourd'hui, pour la prévenir, la pallier, la traiter, et souvent la guérir. ... A quoi est due la surdité ? ... »

Le site que vous trouverez au bout de ce lien est le premier auquel on accède lorsque l'on cherche à se renseigner sur la surdité. Je trouve cela tout simplement horrible et criminel !

Face à une telle somme de stupidités sur l'acquisition du langage, sur la langue des signes, sur la communauté Sourde je ne peux pas m'empêcher de réagir.

Alors reparlons d'implant ! Reprenons le débat ! Que les défenseurs de l'implant avancent leurs arguments, si ils en ont d'autres que ceux exposés dans ces pages qui m'ont guère convaincu (cf : http://perso.club-internet.fr/recorlsa/surdite/) J'avance les miens !

Je reprendrai pour commencer quelques phrases de ramassis de délires médicaux :

« La surdité est le plus lourd handicap sensoriel.

Les anciens l'avaient bien mesuré, qui à Sparte précipitaient les sourds du haut d'une falaise pour en débarrasser la société, ou en Chine les jetaient à la mer. (...)

Le langage parlé est essentiel pour structurer l'intelligence et la développer à l'aide des informations reçues de l'extérieur. Celles-ci peuvent certes provenir de la vue ou du toucher, mais l'audition en est le vecteur principal. C'est pourquoi la surdité est si grave chez le jeune enfant, au contraire de la cécité. (...)

L'impossibilité d'apprendre à parler aboutit à la création d'un véritable ghetto, constitué de tous les sourds qui, comme lui, ne peuvent communiquer que par des signes ésotériques, et n'ont aucun autre moyen de communiquer avec le reste de la société. (...)

Peu à peu, la société est conduite à ne pas aimer les sourds, et à défaut de les jeter du haut d'une falaise, elle les rejette, elle ne s'intéresse guère à eux, elle essaie de les fuir. C'est pour cela que les sourds sont tristes, alors que la plupart des autres handicapés sont généralement gais. (...)

Parler à un sourd, c'est déranger l'une de nos activités volontaires la plus automatique : le langage. Notre organisme supporte mal cette agression. C'est pourquoi, quelle que soit notre gentillesse, inconsciemment, nous n'aimons pas les sourds (...).

Instinctivement, on les redoute, on les fuit. Ils le sentent, quelle que soit notre amabilité. Ils maudissent leur misère bien plus qu'une autre, parce que, à cause d'elle, on les aime moins. (...)

Le sourd total ne s'entend plus parler : alors, sa voix s'altère, devient aiguë, élevée, mais surtout monocorde, désagréable. (...)

Il faut le toucher pour qu'il prête attention à vous - comme s'il faisait exprès de ne pas vous entendre, comme si, plutôt que de vous écouter, il préférait demeurer dans ses pensées. (...)

La neurasthénie, la dépression, les troubles psychiques apparaissent - troubles du caractère et du com-

portement, déclarent souvent les psychiatres. Quelques sourds se suicident. La plupart s'adaptent, mais mal : leur vie est diminuée ; leur existence affective, professionnelle, amoindrie. (...) Un ingénieur devient manutentionnaire, mais il a conscience de sa déchéance ; sa femme l'abandonne. Un homme affable devient un geignard et un raseur ; une jolie fille, un être fade, insensible, inquiétant, qui répond mal, un être sans attrait. (...)

L'Abbé de L'Epée (...) inventait un langage des signes méthodiques, bien différent des alphabets utilisés antérieurement. Il s'agissait d'un nouveau mode de communication.

(...) si ce nouveau langage permettait aux sourds de communiquer entre eux et avec leur maître, il ne leur permettait pas d'entrer en relation avec les entendants. (...) Peu à peu les sourds se retrouvèrent entre eux. Le langage gestuel les isolait à nouveau de l'immense majorité des gens qui entendaient, aussi radicalement que le faisait autrefois l'ignorance.

(...) cette éducation gestualiste exclusive aboutit obligatoirement à ce que le sourd profond ainsi éduqué ne puisse communiquer qu'avec des interlocuteurs connaissant également ce code de communication particulier qu'est cette langue des signes. Mais en dehors des éducateurs, ou de certains membres de la famille du sourd, de quelques intellectuels philanthropes, voire de quelques sourds partiels appareillés et entendants, il n'existe pratiquement personne dans notre monde actuel qui pratique ce langage ésotérique. (...)

Heureusement l'implant cochléaire est venu restreindre encore ce champ déjà très étroit, où l'application exclusive de la langue des signes était compréhensible et justifiée. Cette prothèse implantée transforme un enfant sourd profond en un enfant ayant une surdité partielle et portant un appareillage. Grâce à l'audition ainsi apportée, l'apprentissage du langage est possible, et le langage des signes n'a plus qu'un intérêt d'appoint. »

Que dire face à tout cela ! C'est merveilleux ! Un médecin tente de sauver de pauvres Sourds ! Vite, amenons lui nos enfants (mais avant six mois, après il sera déjà trop tard...)

Je suis horrifié, révolté qu'un médecin traitant la surdité puisse penser et écrire cela. Je suis tout simplement révolté que ce soit encore aujourd'hui les médecins qui aient en charge les jeunes enfants sourds ! Tout d'abord pour moi un Sourd n'est pas un malade, la surdité n'est pas une tare ! Il ne sera pas utile j'espère de rappeler que la Langue des Signes Française est comme son nom l'indique une langue, dans toute sa richesse, sa puissance et non un langage ésotérique.

Il est fou de voir à quel point une personne qui pourtant à dû effectuer de longues années d'études supérieures, au moins une dizaine, peut être en vérité un gros con ! Je me ferai un plaisir de lui dispenser quelques cours sur le langage, ainsi qu'un bonne paire de claques, il a l'air d'en avoir bien besoin...

Je ne vais pas reprendre point par point ce qu'il énonce pour corriger toutes ses phrases et rétablir la vérité. Tout d'abord parce que ce qu'il écrit n'est que mensonges, a priori et divagations stupides, par conséquent, ce serait une perte de temps puisque je pense que vous en connaissez tous plus long sur le sujet que ce médecin.

Sinon, je reste à disposition.

L'implant, est-ce un choix ? Je vous expose mon avis sur ce point, qui reste juste mon avis et pas plus. Vu ce que peuvent écrire des personnes qui sont au cœur de l'implantation je ne peux qu'être contre ces méthodes chirurgicales ! Opérer des bébés de six mois pour les rendre moins sourds tandis qu'il existe la langue des signes, je trouve cela criminel. Que créons nous ainsi ? Des sous-entendants et jamais des sourds-entendants !! Que sera la vie de ces personnes qui ne seront jamais de entendants et qui ne pourront s'identifier pleinement à la communauté sourde ? Là, oui survient réellement le malaise psychologique.

Est-ce juste que lorsque des parents entendants apprennent la surdité de leur enfant seul un médecin soit face à eux ? Que va-t-il leur dire, que va-t-il leur annoncer ? Va-t-il leur dire qu'en France et dans le monde des millions de personnes sont sourdes ? Que ces personnes sont heureuses et fières de leur identité de Sourds ? Qu'ici en France les Sourds utilisent la Langue des Signes Française ? Que c'est une langue merveilleuse et qu'ils peuvent dès à présent l'apprendre un peu partout en France ? Que c'est par la diffusion de la langue des signes, par une meilleure connaissance du monde des Sourds qu'ils aideront leur enfant à vivre plus tard dans un pays où il se sentira pleinement libre et épanoui ? Ou ce médecin va-t-il lui dire qu'on peut encore le sauver, l'opérer, qu'il n'est pas trop tard pour le guérir, cet handicapé...

Je pense qu'une fois la surdité diagnostiquée, le médecin doit se retirer, s'effacer, il a fait son travail, l'enfant est sauvé, il est Sourd. C'est alors que la médecine doit laisser place à l'éducation. Il est nécessaire que dans les maternités, dans les centres ORL des hôpitaux, on montre que la langue des signes est une alternative à l'oralité forcée et à l'implant. Ce n'est vraiment pas le cas actuellement. La plus belle preuve d'amour de parents pour leur enfant c'est d'apprendre à le comprendre et non de le forcer à nous entendre.

Mais il n'y a pas que des enfants, il y a aussi des devenus sourds qui ont recours à cette technique. Si on pouvait leur faire perdre cette peur du silence. Si tout simplement on pouvait les informer à forces égales avec la médecine. Pourquoi alors se faire ouvrir le crâne pour tenter de sous-entendre ? Est-ce pour mieux s'intégrer ou mieux s'effacer ?

Je crois que pour s'intégrer il ne faut pas se faire oublier, il faut revendiquer sa différence et la faire accepter ! Forcer les institutions tout comme les gens à l'accepter. Car c'est de la discrimination que née le besoin d'appartenir à la majorité plutôt qu'à la minorité mise en exergue.

En France, un aveugle peut devenir professeur dans l'éducation nationale. Il travaille avec un intervenant qui l'accompagne dans ses déplacements, qui écrit au tableau pour lui. Un Sourd peut se déplacer seul, il peut écrire seul sur un tableau, que ce soit un cours de mathématiques, de sciences ou de français : il lui suffit d'un interprète pour que son enseignement soit accessible à ses élèves entendants. Je rêve d'une école où, dès la maternelle, les enfants sont mélangés, où les « maîtres des écoles » sont des Sourds et des entendants qu'ils travaillent en binômes avec des interprètes qui seront le lien langagier entre les élèves sourd et l'enseignant entendant, les élèves entendants et l'enseignant Sourd. Tout cela peut mener à un grand projet mais ce n'est pas mon propos ici. Ce que je veux montrer, c'est qu'il y a une flagrante discrimination ! Les Sourds ne peuvent pas être professeurs d'autre chose dans l'éducation nationale que de langue des signes et c'est déjà une grande avancée !

L'éducation est une affaire de pédagogues, pas de médecins, pas d'orthophonistes pas d'éducateurs aux pédagogies néanderthaliennes vouant un culte à l'oralisation, la médicalisation ou au LPC. C'est par l'éducation que l'on permet aux gens de vivre ensemble ! Les enfants Sourds doivent avoir droit à cette éducation dans leur langue et dans d'autres lieux que des institutions dépendantes du ministère de la santé. Ce que tente de faire des personnes comme l'auteur de ce site, c'est de théoriser un ethnocide. Il nie toute une histoire, l'existence de toute une partie de la population française.

Je vais, dès demain, entrer en contact avec messieurs les Professeurs Meyer, Chouard et Fugain, responsables du service ORL de Saint - Ambroise à Paris pour mettre un peu les choses au clair. Je veux leur faire comprendre que ce qu'ils ont diffusé est une horreur et je vais faire retirer leur site Web d'Internet car il est inadmissible que l'on puisse laisser passer des choses aussi épouvantables. Je vous tiendrai au courant si cela vous intéresse.

Bien cordialement,

Guillaume

guillaume@arkamedia.ca »

Publié avec l'aimable autorisation de son auteur :

« Je suis d'accord pour que vous utilisiez mon mail :

Je suis entendant, étudiant à Paris 8 en linguistique, spécialisation en langue des signes française. Je pense peut être suivre plus tard une formation d'interprète, selon la façon dont vont évoluer mes études, mon niveau de LSF et mes envies. Je tiens à préciser que je n'ai rien contre les sourds qui font le choix de l'oralité ou de l'implant, cela reste un choix personnel et je ne peux et ne veux pas les juger. Je donne simplement mon opinion.

Bien cordialement.

Guillaume Josserand »

OFFRES D'EMPLOIS

➢ L'INJS de Paris
recherche un interprète à mi-temps (jeudi et vendredi) pour remplacement d'un congé maternité.

Le contrat débutera en septembre 2004.
Si vous êtes interessé, veuillez envoyer un CV et une lettre de motivation à:
La Directrice
Madame Le Jeune
254, rue St Jacques
75005 Paris.

Merci
Les interprètes de L'INJS

➢ L'établissement Laurent Clerc recrute
3 interprètes scolaires
à temps plein pour le collège et le lycée
Possibilité d'avoir des temps partiels. La convention collective 66 s'applique à notre établissement.

Coordonnées:
M. Masri
Etablissement Laurent Clerc
52, rue d'Emerainville
77183 Croissy Beaubourg
tél : 01 64 62 20 55
fax : 01 60 06 19 65

➢ Recherche pour le 30/08/04
un interprète en langue des signes

CDI temps partiel convention collective 66
Intervention 2 x 2H semaine
Temps annualisé

Envoyer lettre et CV
DIRECTION DU CENTRE GROSSELIN
5-15 rue Olivier NOYER
75014 PARIS
e.mail f.legros.cag@alfainfo.net

➢ L'association Adèle de GLAUBITZ recrute
pour le site de Neuhof -Centre Auguste Jacoutôt pour déficients auditifs
un interprète LSF diplômé

Mission :
Intervention en classe auprès des élèves déficients auditifs
Interprétariat réunion, conférence.....

Conditions:
Contrat à durée indéterminée
Convention Collective du 15 mars 1966 annexe 9
Entrée en service : septembre 2004

Adresser CV et lettre de candidature à Mme la directrice

SITE DU NEUHOF
Centre de ressources en matière de déficiences sensorielles et de polyhandicaps
80 route du Neuhof
67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 65 80 00
fax : 03 88 65 80 07
site internet: www.handiressources.org
e-mail: site.Neuhof@glaubitz.asso.fr

COURRIER DES LECTEURS

Mail envoyé par Francis Jeggli
le 17 mai 2004

Que les auteurs me pardonnent, mais j'ai relevé deux toutes petites erreurs dans la première partie du très intéressant « Dossier université » publié dans le n° 51 de mars 2004, pages 29 et 30.

Dans l'historique du métier, l'EFSLI est citée. Il s'agit non pas d'une fédération européenne, mais d'un Forum Européen. Ce n'est pas tout à fait la même chose (European Forum of Sign Language Interpreter). Un forum est un lieu de rencontre et d'échange qui ne peut pas prendre des décisions, comme par exemple imposer une décision à toutes les associations adhérentes.

D'autre part, ce n'est pas l'UED mais l'EUD (European Union of the Deafs). Je ne suis pas sûr que « Union » en anglais doive être traduit par « Fédération » dans ce cas.

Enfin une petite réflexion sur la déontologie. Quand on parle de « l'ensemble des interprètes du monde », il semble qu'il faille revoir cette notion à des horizons plus modestes. D'abord parce que nous n'avons que peu d'informations sur les codes de déontologie des interprètes en langue des signes en dehors de l'Europe et des USA, et ensuite parce que l'AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence) n'aborde pas la neutralité dans son code.

Francis Jeggli

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° TEL ou FAX : ADRESSE @ :

Etes-vous :

Interprète ❐ Sourd ❐

Service d'interprètes ❐ Association ❐

Autre:
Précisez : .....

Ci-joint un règlement de ..... euros à l'ordre du « Journal de l'AFILS »

Prix de l'abonnement pour 4 numéros :
- 20 euros pour les membres de l'AFILS
- 22 euros pour les non-membres
- 28 € (services d'interprètes membres)
- 30 € (autres services, assocs, instituts...)

DATE SIGNATURE

Adressez votre paiement à l'adresse suivante :

Journal de l'AFILS
Isabelle GUICHERD
5, chemin Sainte Catherine
43000 LE PUY EN VELAY